

PROGRAMME ÉLECTORAL  
DU  
PARTI QUÉBÉCOIS



**PROGRAMME ÉLECTORAL  
DU  
PARTI QUÉBÉCOIS**

**PROPOSITION DU CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL**

**CONSEIL NATIONAL EXTRAORDINAIRE**

**23 JUILLET 1994**

*CENTRE DE DOCUMENTATION  
DU PARTI QUÉBÉCOIS  
ASSEMBLÉE NATIONALE  
BUREAU 0.90  
GIA 1A4*

## AVANT-PROPOS

Les statuts du Parti Québécois indiquent qu'il appartient au Conseil national d'adopter les orientations du programme électoral national.

Cette procédure, qui s'inscrit dans la tradition démocratique de notre parti, fait en sorte que la pensée et les préoccupations des membres apparaissent au premier rang de la scène politique.

Le Conseil exécutif national propose donc, pour adoption, des thèmes et des orientations qui concernent les grands enjeux économiques, sociaux, culturels et politiques du Québec. Ces orientations sont directement issues du Programme du Parti et des divers documents de réflexion publiés dont, au premier chef, Le Québec dans un monde nouveau. En cours de campagne, des prises de position et des engagements électoraux donneront suite aux décisions du Conseil national.

Bernard Landry  
Président du Conseil exécutif national et  
premier vice-président du Parti Québécois

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>1. La souveraineté du Québec: assurer notre avenir.....</b>	<b>7</b>
1.1 La souveraineté pour l'emploi.....	7
1.2 Un fédéralisme impossible à renouveler.....	10
1.3 Un statu quo qui n'existe pas.....	13
1.4 Un nouveau contexte mondial.....	15
1.5 Une démarche claire et démocratique.....	16
<b>2. L'emploi et l'économie: garantir notre prospérité.....</b>	<b>19</b>
2.1 Relancer les investissements productifs et soutenir les petites et moyennes entreprises.....	20
2.2 Faire de la formation professionnelle un droit pour chacun.....	22
2.3 Favoriser les transferts technologiques, l'innovation, la recherche et le développement.....	25
2.4 Offrir de nouveaux marchés à nos entreprises.....	27
2.5 Donner aux régions les outils de leur développement.....	28
2.6 Rétablir la confiance du contribuable dans le régime fiscal, reprendre le contrôle des finances publiques et relancer le secteur public.....	32
2.7 Opter pour le développement durable.....	34
2.8 Appuyer des secteurs clés.....	36

3.	L'éducation: permettre la réussite.....	39
4.	<b>La solidarité sociale: gagner le pari de l'équité.....</b>	<b>45</b>
4.1	S'engager pour les soins de santé et les services sociaux.....	45
4.2	Redresser la condition économique des femmes.....	50
4.3	Soutenir les familles.....	51
4.4	Investir pour le logement social.....	54
4.5	Améliorer la qualité de vie des aînés.....	55
5.	<b>La société québécoise: encourager le dynamisme d'une société francophone et pluraliste.....</b>	<b>57</b>
5.1	Réaffirmer la primauté de la langue française.....	58
5.2	Appuyer la vitalité culturelle.....	60
5.3	Établir un nouveau pacte social avec les nations autochtones.....	65
5.4	Reconnaitre l'apport et les droits de la communauté anglophone.....	67
5.5	Faciliter l'intégration des nouveaux Québécois.....	68
	<b>Conclusion .....</b>	<b>70</b>

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

## INTRODUCTION

À l'occasion des présentes élections, les Québécois auront à choisir un nouveau gouvernement au moment où, sous la gouverne du Parti Libéral, le Québec vient de connaître sa pire performance économique depuis les années trente. En effet, depuis la Grande Dépression, jamais le Québec n'aura connu une aussi faible reprise de la croissance économique.

Bien que cette crise frappe l'ensemble des pays industrialisés, il demeure qu'au Québec, elle se manifeste avec plus d'acuité. Une très large part de cette situation intenable découle d'abord d'une réponse inadéquate du gouvernement du Parti Libéral à la récession économique des dernières années, d'un laxisme inacceptable en regard d'une économie en profonde mutation et, fondamentalement, d'un régime politique et constitutionnel qui paralyse et entrave le développement dans un monde économique pourtant de plus en plus compétitif.

L'approche du gouvernement du Parti Libéral en regard de la récession se caractérise par une politique de "laisser-faire" qui s'est exprimée au début par la négation même du phénomène et, par la suite, par les refus répétés de mettre en place des mesures pour limiter les effets de la crise et favoriser la relance économique. Confronté à une diminution de la croissance de ses revenus et à une augmentation du déficit découlant largement de son inaction, le gouvernement du Parti Libéral n'a rien trouvé d'autre que de s'acharner à augmenter les impôts et les taxes. En agissant de la sorte, le gouvernement libéral a aggravé la récession tout en poussant le régime fiscal à son point de rupture. Le niveau de l'emploi ne s'est pas redressé, les gens ont perdu confiance, les investissements des entreprises ont chuté et les finances de l'État se sont détériorées.

Devant l'échec consacré par un déficit budgétaire qui a triplé en trois ans, le gouvernement en est venu à proposer une politique de coupures, dont plusieurs menacent les acquis fondamentaux de la protection sociale, et à nier pratiquement le rôle de l'État en matière économique.

Concurremment, l'organisation économique du Québec est en profonde mutation. Plusieurs facteurs doivent être pris en compte. Deux sont primordiaux: les développements fulgurants de la technologie et l'ouverture des marchés. Le Québec a toujours pu compter sur l'exploitation et l'exportation des richesses naturelles et des produits de première transformation. L'arrivée de nouveaux producteurs et, surtout, le développement de produits de remplacement de même que l'émergence de nouvelles technologies renvoient toutes les économies à la nécessité d'axer fortement leur développement économique sur la production de biens à haute valeur ajoutée. Ces nouveaux créneaux exigent prioritairement, d'une part, une main-d'œuvre qualifiée et expérimentée et, d'autre part, l'implantation des technologies modernes en entreprise. Sur ces deux plans, le Québec fait figure de parent pauvre. C'est son avenir à moyen terme qui est ici en cause.

De même, l'ouverture des marchés mondiaux offre au Québec de nouvelles possibilités qu'il peut et qu'il doit saisir. Mais elles n'arrivent pas seules puisqu'elles apportent également la concurrence des pays étrangers. Lorsque relevé avec détermination et énergie, le défi de la concurrence devient gage de développement.

Ce défi de la concurrence ne pourra être relevé et gagné que par la mobilisation et la conjugaison des forces du Québec. L'État, à ce titre, a un rôle déterminant à jouer comme partenaire. Ce rôle n'est plus celui d'il y a trente ans; il est aujourd'hui plus complexe qu'à toute autre époque. Au Québec, il est cependant fortement entravé par le fédéralisme canadien, source constante d'incohérences des politiques, de dédoublements, de gaspillages et de blocages.

De notre détermination et de notre réussite à briser le cercle vicieux du chômage dépend notre cohésion sociale. Le Québec doit réagir et se mobiliser; d'abord pour les premiers concernés, tous ces Québécois et leur famille pour qui l'avenir paraît bouché, trop souvent limité à la détresse économique et sociale, laquelle provoque, parmi d'autres conséquences, des taux accrus d'abandon scolaire, de maladie et de criminalité, aussi pour ces villages qui se dépeuplent, se vident de leurs jeunes, et ces quartiers

urbains en voie de déstructuration. Ce sont toujours les plus fragiles, les moins protégés, qui écopent d'abord mais, finalement, toute la société est atteinte. Le Parti Québécois refuse les perspectives d'un Québec cassé en deux.

L'État a la responsabilité de maintenir et d'améliorer les protections sociales que les Québécois se sont données au fil des ans. Il est indéniable que la capacité de maintenir ces protections est directement liée à la relance de l'emploi et du développement économique. Nulle société ne peut tolérer des taux de chômage chronique de 11 ou 12 % ou de plus de 22 % si l'on considère toutes les personnes aptes au travail et en âge de travailler vivant de prestations de l'aide sociale ou de l'assurance-chômage.

De la même façon, l'État a comme responsabilité première d'assurer l'égalité des chances pour tous les membres de la société. On ne peut fermer les yeux devant les écarts relatifs à l'espérance de vie qui font en sorte que les citoyens de certains quartiers pauvres vivent en moyenne dix ans de moins que leurs concitoyens des quartiers plus favorisés, ou que certaines régions soient aux prises avec des taux officiels de chômage de plus de 20 %.

Un gouvernement du Parti Québécois axera son action sur deux grandes priorités: une politique de plein-emploi et l'égalité des chances pour tous. C'est-à-dire, d'une part, une volonté ferme de créer des emplois et, d'autre part, une détermination à assurer à chaque citoyen la possibilité d'accéder au développement personnel et à la réussite.

Le Parti Québécois a toujours fondé ses politiques sur la solidarité des Québécois. L'action de son gouvernement de 1976 à 1985 de même que son programme en témoignent. Les plus grands succès du Québec sont issus de ces moments où, d'abord et avant tout, l'esprit de solidarité guidait les décisions de chacun. Pour nous, l'État doit être l'expression ultime de la solidarité d'un peuple dans sa recherche du bien commun.

Le plan d'action du gouvernement du Parti Québécois misera sur les compétences et l'apport de tous les intervenants de la société, dont, au

premier chef, les agents économiques. Le défi de l'emploi impose la cohérence des politiques, l'utilisation ordonnée des moyens et l'efficacité optimale, dont celle de l'administration publique.

Le gouvernement du Parti Québécois comptera prioritairement sur les jeunes, puisque c'est à eux que s'offrent les plus grandes perspectives comme les plus grands défis.

Le gouvernement du Parti Québécois comptera aussi sur les petites et moyennes entreprises, puisque ce sont elles qui forment la base de notre économie et qui offrent les plus grandes perspectives de création d'emplois.

Le gouvernement du Parti Québécois misera sur les régions du Québec, parce que l'efficacité et l'efficiency passent notamment par une véritable décentralisation des pouvoirs de décision et des moyens d'action.

Pour l'économie québécoise, la création d'emplois passe principalement par le démarrage et le développement, notamment technologique, des petites et moyennes entreprises auxquelles on assurera l'accès à des mécanismes de financement appropriés. Il est fondamental de garantir l'établissement des conditions favorisant l'expression de l'entrepreneurship québécois, lequel, par le passé, a démontré tout le dynamisme qui le caractérise. Les politiques d'aide au démarrage devront faire une large place aux jeunes entrepreneurs. De même, l'accès aux marchés extérieurs et le développement des exportations doivent pouvoir compter sur l'aide de l'État.

À l'instar d'un avis du Conseil supérieur de l'éducation, le Parti Québécois reconnaît au gouvernement la responsabilité primordiale d'assurer à tous les Québécois un seuil minimal commun de formation, de sorte qu'ils soient adéquatement préparés à bien fonctionner dans notre société et à relever les défis actuels du monde du travail. Les dernières années ont amplement démontré les conséquences que provoque l'incurie en ces matières.

Rarement les acquis sociaux et la solidarité sociale auront-ils été autant menacés que dans cette période d'incertitude économique. L'État a le devoir

de protéger ses citoyens les plus démunis. D'abord par des régimes publics de soins de santé et de services sociaux accessibles, universels et financés par la collectivité, mais également par un régime d'aide sociale apte à couvrir les besoins essentiels des ménages mais aussi capable de favoriser réellement la réinsertion sur le marché du travail. Au-delà de ces fonctions générales, des mesures particulières doivent être proposées pour ces catégories de Québécois plus vulnérables ou plus souvent confrontés à l'iniquité, à la pauvreté, à l'isolement et même à la violence.

Par ailleurs, l'État est un intervenant important dans l'économie. Plus de 50 % du produit intérieur brut du Québec, à l'instar de bien des pays du monde, est directement ou indirectement tributaire de l'action du gouvernement. La dette publique et le déficit des opérations courantes ont maintenant atteint de tels niveaux qu'ils risquent de mettre en cause le développement futur du Québec.

Le Parti Québécois est fortement préoccupé par le fort niveau d'endettement des gouvernements et propose qu'on s'attaque à ce problème. Par conséquent, il lui apparaît impératif d'éliminer rapidement le déficit des opérations courantes de sorte que l'on cesse d'emprunter pour payer les dépenses d'épicerie. Ce redressement des finances publiques passe par une relance de l'emploi et de l'économie, une réorganisation de l'action gouvernementale et du travail dans la fonction publique et un contrôle serré des dépenses. Il ne peut être question d'abandonner et de sacrifier les démunis, de brader les outils économiques de la collectivité ou de céder à vil prix les avoirs collectifs. Le gouvernement doit agencer et revoir son action afin de favoriser le développement durable, c'est-à-dire un développement où les considérations économiques, sociales et environnementales sont au cœur des processus de décision et de concertation. L'urgence pour l'emploi et l'économie ne peut justifier la mise au rancart des autres fonctions essentielles de l'État. Ce dernier se doit ainsi de travailler au mieux-être de la société. Il doit s'attaquer à des problèmes complexes et proposer des solutions inédites et efficaces.

La société québécoise est à même de relever le défi des années à venir. Cette société francophone, renforcée par l'apport des nations autochtones, de la communauté anglophone et des Québécois nouvellement arrivés, dispose de tous les atouts pour prospérer et se développer. L'État doit s'assurer de créer le climat et les conditions indispensables à cet essor. Il doit le faire en s'imposant des objectifs élevés et en obtenant la collaboration et l'appui du plus grand nombre.

Cependant, la mise en place d'un plan d'action complet pour l'emploi exige que le Québec dispose de tous ces pouvoirs qui lui sont nécessaires et sans lesquels son action ne sera toujours, au mieux, qu'incomplète et, trop souvent, paralysée, contredite ou dédoublée par un fédéralisme canadien inefficace et sclérosé. Un gouvernement du Parti Québécois permettra aux Québécois de vraiment décider de leur avenir collectif et de compléter la démarche entreprise il y a quatre ans, par la création de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, en choisissant de se doter enfin d'un vrai pays.

## **1. LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC: ASSURER NOTRE AVENIR**

### **1.1 La souveraineté pour l'emploi**

Le Parti Québécois a pour objectif fondamental de réaliser démocratiquement la souveraineté du Québec. La souveraineté du Québec signifie que:

- « - tous les impôts perçus au Québec le seront par l'État québécois ou les administrations qui en dépendent;
- toutes les lois qui s'appliquent aux citoyennes et citoyens québécois et sur le territoire du Québec émaneront de l'Assemblée nationale du Québec;
- tous les traités, conventions ou accords internationaux seront négociés par les représentants de l'État québécois et entérinés par l'Assemblée nationale du Québec.»

(Programme du Parti Québécois,  
édition 1994, page 5)

Depuis plus de 25 ans, le Parti Québécois a fait de la souveraineté du Québec l'objectif central de son action politique. Cette volonté de permettre au peuple québécois de disposer enfin des mêmes attributs et pouvoirs dont disposent normalement les autres peuples est issue à la fois de l'histoire et de l'analyse des limites et des empêchements du fédéralisme canadien.

De tous ces champs d'action dans lesquels l'État québécois doit d'urgence et prioritairement mobiliser l'ensemble des efforts pour l'emploi, peu échappent au marécage constitutionnel canadien et aux iniquités d'un régime fédéral où le Québec a toujours eu peu à dire.

S'il est une chose reconnue par tous les experts, toutes les organisations, tous les groupes préoccupés par les questions d'emploi, ici comme partout dans le monde, c'est bien que les questions de main-d'œuvre, la formation professionnelle, la recherche et le développement de même que les investissements productifs déterminent pour une large part la capacité d'une société d'assurer la création d'emplois et le développement économique.

Rarement dans une société peut-on voir s'établir un consensus aussi profond et général que celui observé au Québec à l'effet que ce dernier puisse et doive exercer toutes les compétences en matière de main-d'œuvre. Pourtant, le Québec est constamment rabroué, voyant même ses demandes être qualifiées de caprices par le Premier ministre du Canada, et ne se voit offrir, au mieux, que d'hypothétiques ententes administratives axées sur le partage de locaux communs pour les services fédéraux et provinciaux. Pendant ce temps, les jeunes, les chômeurs et les travailleurs qui veulent améliorer leur employabilité se heurtent à un fouillis inextricable.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral constitue l'un des acteurs économiques prépondérants en matière de recherche et développement en raison des dépenses qu'il y consent. Systématiquement, le Québec est défavorisé puisque, année après année, il ne se voit attribuer qu'environ 18% de ces dépenses fédérales alors que la part de l'Ontario s'élève, quant à elle, à plus de 50 %.

De même, alors que le Québec, comme le Canada, sont parmi les pays industrialisés où l'effort en recherche et développement en entreprise est nettement insuffisant, le fédéral stérilise en partie le crédit d'impôt qu'offre le gouvernement du Québec pour inciter à une plus grande activité en cette matière. En effet, Ottawa déduit de son propre crédit d'impôt l'aide consentie par Québec.

De la même façon, depuis plus de trente ans, c'est-à-dire depuis que des statistiques sont produites à ce sujet, les ministères fédéraux n'affectent au Québec qu'environ 18% de leurs investissements. Cette situation s'est même détériorée pendant les quelque dix dernières années, le Québec ne recevant alors que 16% de ces investissements. Pourtant, le Québec compte pour 25% de la population canadienne et 23% des revenus fédéraux.

Cette impossibilité pour le Québec d'agir en fonction de ses intérêts et ces iniquités se répètent dans nombre de secteurs intimement liés au maintien et au développement de l'emploi.

Ainsi en va-t-il des ententes fédérales-provinciales de développement régional. La dernière entente auxiliaire sur le développement économique des régions du Québec, datant de 1988, ne prévoyait pour le Québec qu'une contribution fédérale de 570 millions \$. Au même moment, les provinces de l'Ouest se voyaient octroyer aux mêmes fins 1,2 milliard \$ et les provinces maritimes, 1 milliard \$. Pire encore, au 31 décembre 1993, en raison de divergences et de mésententes, les deux gouvernements n'avaient effectivement dépensé que 48% des 950 millions \$ prévus à l'entente, privant ainsi les régions du Québec de ressources essentielles à leur développement. Selon l'aveu même du ministre québécois responsable du développement régional, des quelque 3 milliards \$ découlant de l'entente-cadre signée en 1984 chapeautant toutes les ententes auxiliaires, 700 millions \$ n'ont pas été affectés aux régions du Québec comme ils auraient dû l'être.

En 1988, le document intitulé Une question d'équité, produit par l'Union des producteurs agricoles du Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Coopérative fédérée du Québec, dénonçait le fait que le Québec ne recevait que 8 % des dépenses et investissements fédéraux en agriculture. Depuis 1988, la part du Québec n'a pas évolué, au contraire, puisqu'elle n'était encore qu'à 6 % en 1992. De fait, par leurs taxes et impôts payés à Ottawa, les Québécois contribuent plus au soutien de l'agriculture des autres provinces que de celle du Québec.

Dans le secteur des mines, le Québec avait mis sur pied, en 1978, le programme des actions accréditives destiné à favoriser l'exploration minière par l'octroi d'un traitement fiscal avantageux. En 1987, l'Association des prospecteurs miniers du Québec évaluait qu'entre 1980 et 1985, ce programme avait permis la création de 70 entreprises d'exploration et que 66 000 emplois découlaient de ce programme. En 1987, la réforme fiscale fédérale mettait pratiquement fin à toute collaboration d'Ottawa. Le gouvernement du Québec déclara en 1990 qu'il ne pouvait rien faire pour la relance de l'exploitation minière tant et aussi longtemps qu'Ottawa n'adopterait pas de mesures appropriées à cet égard.

Traditionnellement, le gouvernement fédéral contrôle l'octroi des contrats majeurs aux chantiers maritimes canadiens. Des 13 milliards \$ octroyés par Ottawa dans ce secteur depuis 1986, le Québec n'en a reçu à peine qu'un milliard. Il ne reste actuellement au Québec qu'un seul chantier maritime de grande envergure. Alors que 3 500 personnes travaillaient au chantier MIL Davie à Lévis en 1986, il n'en restera plus, en décembre prochain, que 350. Pourtant, Ottawa refuse d'octroyer le contrat d'un nouveau traversier pour les Îles-de-la-Madeleine, ce qui favoriserait la reconversion du chantier et contribuerait à améliorer fortement ses chances de survie.

À tous ces éléments et à tant d'autres, les fédéralistes répliquent qu'en contrepartie le Québec reçoit plus que sa part du financement fédéral en matière d'aide sociale, plus que sa part en prestations d'assurance-chômage et plus que sa part en paiements de péréquation. Le Parti Québécois rejette cette conception qui veut que plus les Québécois sont au chômage, plus ils sont confinés à l'aide sociale et plus le fédéralisme canadien est rentable pour le Québec. Les Québécois doivent se donner tous les outils de leur développement économique, social et culturel; seule la souveraineté permet de le faire.

## 1.2 Un fédéralisme impossible à renouveler

Les constats qui ont amené le Premier ministre du Québec et le Chef de l'Opposition officielle à mettre sur pied en 1990 la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, la Commission Bélanger-Campeau, comme ceux qui ont guidé les membres de cette commission dans la rédaction de leur rapport, sont indéniablement similaires à ceux qu'exposait, en 1968, René Lévesque dans Option-Québec et qui l'amènerent, avec tant d'autres, à choisir la souveraineté et à fonder le Parti Québécois.

Si les constats sont demeurés substantiellement les mêmes, certains des événements qui se sont succédé depuis ce temps ont beaucoup contribué à démontrer la nécessité pour le Québec d'atteindre le statut d'État souverain et, surtout, l'urgence de le faire. Pour d'autres de ces événements, ils auront permis de mieux définir les caractéristiques de la souveraineté, les

perspectives qu'elle offre et la façon de la réaliser. À cet égard, on doit reconnaître que l'émergence d'un nouvel ordre mondial guide le Québec vers l'atteinte de sa souveraineté.

L'accession à la souveraineté doit donc être discutée dans le contexte de l'effervescence des quelques dernières années et dans celui des perspectives qu'offre la nouvelle conjoncture mondiale.

S'il est une chose que les dernières années ont démontré, c'est que le fédéralisme canadien ne pourra jamais être renouvelé dans le sens des intérêts du Québec.

En 1982, le Parlement canadien décidait de rapatrier unilatéralement la Constitution et de priver le Québec de pouvoirs en matière de langue et d'éducation qui étaient les siens depuis 1867. La dénonciation quasi unanime de l'Assemblée nationale n'y changea rien et le Québec se trouve donc régi depuis par une constitution qu'il ne reconnaît pas.

En 1987, le gouvernement libéral du Québec entreprend de réformer la Constitution en formulant cinq demandes qui, de l'aveu même du Premier ministre du Québec, constituaient les conditions les plus minimales jamais formulées par un gouvernement québécois. Ces demandes minimales ont donné lieu à ce que l'on a appelé l'Accord du lac Meech, lequel, le 23 juin 1990, date butoir du délai de ratification, devint caduc.

L'échec de cet accord consacrait le rejet par le Canada anglais d'un statut particulier pour le Québec et ce, sur la base des conditions les plus faibles jamais présentées par le Québec. Ce rejet devait provoquer chez les Québécois une remise en question profonde de l'avenir politique du Québec au sein du Canada.

D'un commun accord, le Premier ministre et le Chef de l'Opposition officielle mirent alors sur pied la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, formée de 37 commissaires provenant de tous les milieux de la société québécoise et coprésidée par messieurs Michel Bélanger

et Jean Campeau. Cette commission recommanda l'adoption, par l'Assemblée nationale du Québec, d'une loi prévoyant la tenue d'un référendum sur la souveraineté du Québec au plus tard le 26 octobre 1992.

En parallèle, le Parti Libéral du Québec entreprit de se doter d'un nouveau programme constitutionnel issu ce de qu'on a appelé le rapport Allaire. On y exigeait une transformation radicale du fédéralisme canadien et le transfert massif de 22 nouvelles compétences vers le Québec. À défaut d'un tel chambardement, le Parti Libéral du Québec s'engageait à réaliser la souveraineté du Québec.

Le reste du Canada entreprit alors de préparer des offres constitutionnelles. Nombre de comités et de commissions déposèrent des rapports. Toutes ces offres furent rejetées rapidement par l'opinion publique québécoise parce qu'elles recélaient quantité de dangers et de reculs pour le Québec et qu'elles ne satisfaisaient à peu près aucune de ses demandes.

Finalement, violent l'engagement qu'il avait formulé au nom du Québec au lendemain de la mort de Meech de ne plus négocier l'avenir du Québec à un contre dix gouvernements, le Premier ministre du Québec rentrait en août 1992 s'asseoir à la table de négociations devant 16 autres chefs de gouvernement et représentants autochtones. Ces négociations se terminèrent le 28 août par les Accords de Charlottetown. Ces accords ne répondaient pas aux exigences de la loi 150 ni d'ailleurs à celles du rapport Allaire.

Malgré tout, le gouvernement libéral, par le poids du nombre de ses députés, fit rescinder la loi 150 et viola ainsi l'engagement de tenir un référendum sur la souveraineté du Québec. Le référendum porterait plutôt sur la ratification des Accords de Charlottetown. Le référendum canadien et celui du Québec, tenus le 26 octobre 1992, consacrèrent le rejet de cette entente et, surtout, annihilèrent tout espoir, pour ceux qui en gardaient encore, de réformer le fédéralisme dans le sens des intérêts du Québec. En effet, alors que le Québec rejettait ces offres parce qu'il les jugeait insuffisantes, et à certains égards même dangereuses, le Canada anglais, lui, les rejettait sous prétexte qu'elles étaient trop généreuses et qu'elles conféreraient au Québec

un statut distinct, à l'encontre du principe de l'égalité des provinces et le désir des Canadiens de disposer d'un gouvernement central fort.

### 1.3 Un statu quo qui n'existe pas

Tous les problèmes qui avaient amené la Commission Bélanger-Campeau à conclure à l'inacceptabilité du statu quo, ceux qui avaient amené le Parti Libéral à adopter le rapport Allaire et à promouvoir un rapatriement massif de compétences pour le Québec et, à défaut, sa pleine souveraineté, les dysfonctionnements du système fédéral, toutes ces entraves à notre développement demeurent. Plus encore, malgré ses engagements répétés de ne pas aborder les questions constitutionnelles, il est maintenant évident que le gouvernement fédéral a le même objectif de centralisation qu'il a si longtemps poursuivi, particulièrement sous le gouvernement libéral de monsieur Trudeau.

Déjà, cette volonté centralisatrice s'était exprimée durant la période qui avait suivi la mort de l'Accord du lac Meech alors que le gouvernement fédéral tentait de définir des propositions constitutionnelles. Toutes ces tentatives, jusqu'aux Accords de Charlottetown, ont été clairement rejetées par le Québec, parfois parce qu'elles proposaient de céder à Ottawa une bonne part des compétences économiques du Québec, parfois parce que sous le couvert d'ententes administratives, on demandait au Québec de reconnaître le pouvoir fédéral de dépenser, et donc, le pouvoir de s'immiscer dans toutes les compétences exclusives du Québec.

Cette volonté centralisatrice sera toujours présente. Ce qu'a démontré la saga constitutionnelle des années 1987 à 1992, c'est que le reste du Canada a maintenant une conception claire du pays qu'il veut: un pays disposant d'un gouvernement central fort et où toutes les provinces sont égales, excluant ainsi tout statut particulier pour le Québec.

Après neuf mois d'exercice du pouvoir, les volontés centralisatrices du gouvernement libéral de monsieur Chrétien apparaissent clairement:

- une réforme des programmes sociaux qui chambardera tous les programmes de sécurité du revenu, y compris ceux du Québec, ainsi que tous les programmes de formation de la main-d'œuvre et de l'assurance-chômage. Le Québec ne peut qu'y perdre des compétences essentielles pour lesquelles se sont battus tous les gouvernements du Québec;
- le comité des Finances de la Chambre des communes, composé majoritairement de députés libéraux, et par la suite le ministre fédéral des Finances ont proposé en juin 1994 une réforme de la TPS qui ferait en sorte d'imposer une seule taxe fédérale de vente. Le Québec perdrait ainsi un instrument économique d'importance;
- le gouvernement fédéral a décidé de mettre sur pied un forum national chargé d'accentuer la présence du gouvernement fédéral en matière de soins de santé. De l'aveu même de la ministre fédérale de la Santé, il s'agira d'accentuer la présence du gouvernement fédéral dans cette compétence exclusive des provinces.

Le statu quo est non seulement dénoncé par l'ensemble du Québec, mais c'est aussi une illusion qui cache des reculs qui consacreraient une reddition totale et sans condition du Québec.

Force est de reconnaître que le gouvernement du Québec est particulièrement démunis face aux volontés du gouvernement Chrétien et du reste du Canada. Il a fait le choix du fédéralisme résigné. Ainsi, au moment d'accéder à son poste en janvier 1994, le premier ministre du Québec Daniel Johnson déclarait: «I am a Canadian first and foremost» (Je suis un Canadien d'abord et avant tout).

Au-delà de ses convictions fédéralistes, le gouvernement libéral manifeste un silence qui s'explique par la certitude qu'il a que toute défense des intérêts du Québec et tout affrontement avec le gouvernement fédéral le

renvoient, ou bien au vide de sa plate-forme constitutionnelle, ou bien à la souveraineté du Québec.

#### 1.4 Un nouveau contexte mondial

Le monde économique est en effervescence. La multiplication des ententes économiques bilatérales et multilatérales a puissamment accéléré l'abolition des frontières commerciales.

Pour tous les pays, cette ouverture des marchés fait exploser les limites et les contraintes liées à l'exploitation des seuls débouchés commerciaux domestiques. Ce que le nouvel ordre économique démontre, c'est que des pays géographiquement et démographiquement petits peuvent prospérer dès lors qu'ils appartiennent à de grands ensembles commerciaux.

Le nouveau contexte économique est aussi marqué par l'émergence de nouveaux pays. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Boutros Boutros-Ghali, a bien cerné ce phénomène. Traitant de la mondialisation et du nationalisme et après avoir dit que la souveraineté, principe de base de l'organisation universelle, c'est «l'art de rendre égales des puissances inégales», il indiquait à Montréal en mai 1992 que:

«Un monde en ordre est un monde de nations indépendantes, ouvertes les unes aux autres dans le respect de leurs différences et de leurs similitudes. C'est ce que j'ai appelé la logique féconde des nationalités et de l'universalité.»

L'accession du Québec à sa pleine souveraineté s'inscrit ainsi dans la modernité. Le Québec cherche à se doter de tous les pouvoirs nécessaires pour saisir les nouvelles possibilités qui s'offrent à lui. Il cherche aussi, comme tous les peuples, à assurer sa cohésion, son développement et sa solidarité. Le nouveau contexte mondial ne permet plus d'accepter passivement un régime politique et constitutionnel aussi contre-productif.

## 1.5 Une démarche claire et démocratique

Le programme du Parti Québécois est clair quant au processus d'accession à la souveraineté. Il est marqué par l'engagement impératif de procéder selon les règles démocratiques les plus strictes. L'accession du Québec à la souveraineté ne peut se faire que par la volonté de ses citoyens s'exprimant dans un référendum tenu sur cette question.

L'élection d'un gouvernement du Parti Québécois signifiera notamment que la population du Québec a choisi de se doter d'un gouvernement souverainiste, c'est-à-dire d'un gouvernement qui aura le mandat de préparer l'accession à la souveraineté, d'en faire la promotion, de préparer et de tenir un référendum qui permettra de la réaliser.

Un gouvernement du Parti Québécois cherchera à s'assurer que le projet de souveraineté reçoive au moment du référendum le plus large appui possible. Dans cette perspective, il verra à démontrer mieux encore les avantages de la souveraineté et les contraintes du fédéralisme canadien. Dans le même esprit, la préparation de la tenue du référendum sera l'occasion de définir de nouvelles stratégies économiques qui demeurent impossibles à réaliser dans le fédéralisme canadien et qui pourront être mises en oeuvre dès que la population aura donné son accord.

La période précédent le référendum servira également à préparer les discussions avec le reste du Canada, qui porteront notamment sur le maintien de l'espace économique existant, dont le maintien d'une monnaie commune et de la liberté de circulation des biens, des capitaux, des services et des personnes, de même que sur d'autres sujets d'intérêt commun, tels le partage de la dette et le transfert des fonctionnaires fédéraux québécois. Dans la même foulée, une Constitution du Québec souverain devra être élaborée. Elle sera dans l'esprit du consensus déjà dégagé au Parti Québécois, à la Commission Bélanger-Campeau et, de façon plus large, chez l'ensemble des souverainistes, c'est-à-dire qu'il s'agirait d'une Constitution de transition, dans la mesure où l'ensemble des institutions et règles existantes, comme par exemple le régime parlementaire britannique, le régime

électoral, la Charte des droits et libertés, etc., seront maintenues sans modification de fond. Une attention particulière sera cependant apportée aux garanties constitutionnelles dont devront bénéficier les nations autochtones et la minorité anglophone.

L'une des grandes préoccupations de la population québécoise est de régler la question de l'avenir politique et constitutionnel du Québec dans les meilleurs délais. Il s'agira donc, pour un gouvernement du Parti Québécois, de compléter le processus qu'avait amorcé le peuple du Québec lorsque son Assemblée nationale avait adopté la loi 150 en juin 1991.

Le Parti Québécois entend procéder à la réalisation de la souveraineté de la façon suivante:

- . D'ici à ce qu'il forme le prochain gouvernement, le Parti Québécois va promouvoir le projet d'un Québec souverain en démontrant concrètement les avantages de la souveraineté.
- . Dès qu'il sera élu, un gouvernement issu du Parti Québécois:
  - a) fera adopter par l'Assemblée nationale une déclaration solennelle affirmant la volonté du Québec d'accéder à sa pleine souveraineté;
  - b) aura la responsabilité d'établir, à la suite de discussions avec le gouvernement fédéral, l'échéancier et les modalités de transfert des pouvoirs et des compétences ainsi que les règles de partage de l'actif et des dettes;
  - c) fera adopter une loi instituant une commission constitutionnelle ayant le mandat de rédiger un projet de Constitution du Québec souverain.
- Dans les meilleurs délais, le gouvernement demandera à la population de se prononcer, par voie de référendum, sur la souveraineté du Québec et sur les dispositions d'ordre constitutionnel permettant au Québec d'exercer sa souveraineté.

Le référendum sera l'acte de naissance du Québec souverain.

- Le gouvernement proposera aussi au gouvernement fédéral des modes d'association économique mutuellement avantageux, incluant l'institution d'organismes conjoints de gestion, établis sous forme de traités.»

(Programme du Parti Québécois,  
édition 1994, page 5)

Le Parti Québécois a la conviction qu'un référendum sur la souveraineté pourra être tenu dans les meilleurs délais après l'élection. Ainsi, il réitère son objectif de tenir ce référendum dans un délai qui pourrait être, par exemple, de huit à dix mois.

## 2. L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE: GARANTIR NOTRE PROSPÉRITÉ

Le Québec a connu ces dernières années l'une des plus longues périodes de récession de son histoire. On compte toujours aujourd'hui 67 000 emplois de moins qu'au début de la récession il y a quatre ans. Un fait illustre plus que tout autre la piète performance économique du gouvernement libéral: au Québec, plus de 800 000 adultes vivent aujourd'hui de l'assurance-chômage ou de prestations d'aide sociale. Près du quart (22 %) de la population apte au travail est sans emploi.

Pour le Parti Québécois, la relance de l'emploi constitue le principal défi des prochaines années. Elle est bien sûr au cœur de la lutte à la pauvreté et du maintien comme de l'amélioration de la qualité de vie des Québécois. Elle conditionne pour une large part la garantie de toutes ces protections dont s'est doté le Québec depuis les 30 dernières années. Enfin, elle favorise la reprise du contrôle des finances publiques.

La relance de l'emploi doit s'appuyer sur la création, la consolidation et le développement de l'entreprise, principalement des petites et moyennes entreprises. Elles ont toujours été et seront encore la source principale des nouveaux emplois. Un gouvernement du Parti Québécois travaillera à mettre en place les meilleures conditions pour que l'entreprise naîsse et se développe.

À l'occasion des présentes élections, le Parti Québécois propose donc un programme de gouvernement axé sur la solidarité pour l'emploi. Il s'agira d'offrir une véritable politique de plein-emploi, c'est-à-dire une politique où l'action de l'État, sous toutes ses formes, est subordonnée à cette obsession de permettre à tous d'avoir accès à l'emploi et ce, bien qu'une telle politique ne pourra être qu'incomplète et imparfaite jusqu'à la réalisation de la pleine souveraineté du Québec.

Le plan d'action du gouvernement du Parti Québécois repose sur les priorités suivantes:

- relancer les investissements productifs et soutenir les petites et moyennes entreprises;
- faire de l'accès à la formation professionnelle un droit pour chacun;
- favoriser les transferts technologiques, l'innovation, la recherche et le développement;
- offrir de nouveaux marchés à nos entreprises;
- donner aux régions les outils de leur développement;
- rétablir la confiance du contribuable dans le régime fiscal, reprendre le contrôle des finances publiques et relancer le secteur public;
- opter pour le développement durable;
- appuyer des secteurs clés.

## 2.1 Relancer les investissements productifs et soutenir les petites et les moyennes entreprises

Les investissements marquent la capacité d'une économie d'assurer le maintien de ses emplois et à garantir son développement futur. Ils assurent pour une bonne part la compétitivité des entreprises. La récession et l'inaction du gouvernement libéral ont lourdement affecté les investissements. Entre 1990 et 1993, les investissements totaux au Québec ont chuté pendant trois années consécutives, pour ainsi passer de 30,4 à 26,2 milliards \$, une baisse de 14 %.

L'économie du Québec doit pouvoir compter sur un haut niveau d'investissements, tant privés que publics. Le Québec est à cet égard dans une situation particulière. D'une part, son économie est en profonde mutation depuis plusieurs années. Notre capacité de développement économique reposera de plus en plus sur notre capacité de produire des biens à haute valeur ajoutée. D'autre part, l'ouverture des marchés internationaux offre des possibilités d'affaires qui exigent le maintien d'un haut degré de compétitivité.

La création d'emplois dépend, dans une très forte proportion, des investissements de nos petites et moyennes entreprises. Or, l'aide gouvernementale aux PME provient principalement de la Société de développement industriel (SDI). Depuis 1986, cette aide a chuté de près de la moitié, de 240 à 130 millions \$. Au cours de la même période, le gouvernement a eu de plus en plus recours à son pouvoir d'imposer à la SDI des mandats spéciaux, au bénéfice principalement de la grande entreprise. Or, les pertes anticipées sur ces seuls mandats spéciaux s'établissaient à 371 millions \$ au 31 mars 1994. La dette totale de la SDI atteint aujourd'hui 1,4 milliard \$. Le gouvernement libéral a entravé le rôle d'appui de la SDI envers les PME, les plus grandes créatrices d'emplois au Québec. Il a de plus lourdement compromis l'avenir de cet instrument de développement économique.

Par ailleurs, le gouvernement libéral a retardé, tout au long de la récession, de nombreux projets d'investissements publics. Ce n'est qu'au moment où le gouvernement fédéral a mis sur pied son programme sur les infrastructures municipales qu'il s'est tourné vers cet outil. Pourtant, les investissements publics concernent souvent des équipements indispensables au développement économique, ils seront à réaliser tôt ou tard et n'ont, à court terme, aucun impact sur les équilibres financiers du gouvernement.

Un gouvernement du Parti Québécois stimulera les investissements privés comme publics, axera sa stratégie de création d'emplois sur l'aide aux PME et l'aide au démarrage d'entreprises et comptera fortement sur l'expertise des institutions financières et des sociétés de capital de risque.

Dans le cadre de son plan d'action, un gouvernement du Parti Québécois entend:

- Instaurer, en collaboration avec les institutions financières et les sociétés de capital de risque, un important Fonds de démarrage d'entreprises. L'État partagera une partie du risque financier de l'institution financière ou de la société de capital de risque, mais

ces dernières seront responsables de la sélection des projets et de la gestion des prêts;

- Doter le Fonds de démarrage d'entreprises d'un volet "jeunes entrepreneurs" afin de permettre aux jeunes terminant leurs études de débuter en affaires;
- Accorder une attention particulière à la capitalisation et au développement de la PME, notamment en recentrant l'action de la Société de développement industriel (SDI) vers l'aide à la PME tout en réassociant les institutions financières dans le processus d'octroi et de gestion de l'aide;
- Alléger le fardeau administratif des entreprises par l'uniformisation et la simplification de la documentation gouvernementale tout en s'assurant de sa pertinence et de la cohérence des demandes;
- Aménager les taxes sur la masse salariale de telle sorte que tout nouvel emploi net créé dans une entreprise puisse en être exempté, pour une période donnée;
- Assurer aux entreprises l'accès et la proximité des ressources publiques en les regroupant localement dans de véritables lieux d'incubation et de développement de la PME où les commissaires industriels seront appelés à jouer un rôle important;
- Relancer les investissements publics dont la nécessité est démontrée, notamment en matière d'éducation, de santé, de transport, d'habitation, d'environnement, de tourisme et de culture.

## 2.2 Faire de l'accès à la formation professionnelle un droit pour chacun

Tous les pays industrialisés performants accordent une importance centrale à la formation professionnelle, qu'il s'agisse de celle des jeunes, de celle des personnes en attente de réintégrer le marché du travail ou encore de

celle offerte aux travailleurs. Le Québec est conscient des enjeux à cet égard.

Pourtant, s'il faut identifier l'un des échecs les plus cinglants du fédéralisme canadien et l'une des pires manifestations de l'inaction du gouvernement libéral, la formation de la main-d'œuvre arrive en tête de liste. À titre d'illustration, en 1993, le Canada se classait au 22<sup>e</sup> et dernier rang des pays développés pour son très faible niveau de formation donnée en entreprise.

Bien que la formation de la main-d'œuvre soit de la compétence du Québec, le gouvernement fédéral a toujours cherché à s'y immiscer. Il y est largement parvenu par l'intermédiaire du programme d'assurance-chômage et par son pouvoir de dépenser. Il en est advenu un fouillis indescriptible: on compte pas moins de 27 programmes fédéraux et 25 programmes provinciaux, aux critères différents les uns des autres. Il en résulte une confusion inextricable pour qui souhaite améliorer son employabilité.

Depuis longtemps, le Québec réclame d'Ottawa qu'il se retire des champs de la main-d'œuvre et de la formation professionnelle. Cette revendication fait consensus dans la société québécoise. Au cours des neuf dernières années, le gouvernement québécois n'a cessé d'être rabroué.

Le Québec ne peut plus se permettre d'attendre en vain le rapatriement de ses compétences. Il ne peut plus se satisfaire d'occuper l'un des derniers rangs des pays industrialisés au titre du soutien à la formation en entreprise. Agir de cette manière, c'est se résigner à gaspiller les meilleures forces du Québec et à mettre en danger la compétitivité de nos entreprises. Celles-ci devront être étroitement associées à la formation professionnelle, participant à ce titre à un programme d'alternance études - travail qui leur permettra de compter sur une main-d'œuvre qualifiée.

Parce que le Québec ne peut ni ne doit refuser le défi de la formation de la main-d'œuvre, un gouvernement du Parti Québécois entend:

- Élever l'accès à la formation professionnelle au rang d'un droit aussi fondamental que l'est l'accès à l'éducation et à la formation générale et prendre les mesures nécessaires pour assurer la concrétisation de ce droit;
- Réorienter l'enseignement professionnel pour les jeunes au secondaire en leur offrant de nouvelles formules, mieux adaptées à leur réalité et à celle du marché de l'emploi;
- Axer l'enseignement professionnel, tant au niveau secondaire que collégial, sur l'alternance entre la formation scolaire et l'apprentissage en entreprise;
- Lancer un effort général en faveur de la formation professionnelle en demandant aux entreprises d'affecter progressivement, selon leur taille et leur activité, l'équivalent de 1 % de leur masse salariale à la formation, soit directement pour leur propre main-d'œuvre, soit au bénéfice de tous les Québécois, en contribuant au Fonds national de la formation professionnelle. La fiscalité des entreprises sera revue pour tenir compte de cet effort;
- Mettre sur pied le Fonds national de la formation professionnelle, destiné à recevoir les contributions des entreprises pour la formation professionnelle. Ce fonds sera distinct du budget général de l'État, sera géré de façon autonome, sera décentralisé et pourra favoriser une multitude de modes d'intervention pour la formation professionnelle;
- Donner un souffle nouveau aux programmes d'employabilité pour les bénéficiaires de l'aide sociale, prioritairement en supprimant le contingentement de 20 000 inscriptions imposé au programme Rattrapage scolaire. Ces programmes devront être adaptés aux besoins des clientèles.

## 2.3 Favoriser les transferts technologiques, l'innovation, la recherche et le développement

Les efforts que consacre une société en matière de recherche et développement traduisent, tout autant que ceux consentis à la formation de la main-d'œuvre, sa capacité éventuelle de percer les marchés de ses concurrents. Les performances du Québec sur ce plan sont décevantes.

Ainsi, au moment de l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral en 1985, les dépenses en recherche et développement atteignaient 1,47 % du produit intérieur brut (PIB). Cet héritage du gouvernement du Parti Québécois traduisait une croissance impressionnante puisque cette proportion s'établissait à 0,94 % en 1980. Le gouvernement libéral a été incapable de maintenir le rythme de ce rattrapage et, en conséquence, l'effort en recherche et développement n'atteint aujourd'hui que 1,68 % du PIB.

Face à ses principaux concurrents, le Québec fait figure de parent pauvre. Des pays comparables comme la Suède et les Pays-Bas consacrent respectivement 2,54 % et 2,06 % de leur PIB à la recherche et au développement. Les États-Unis et le Japon atteignent respectivement, quant à eux, des taux de 2,77 % et 3,07 %.

Encore ici, la performance du Québec apparaît fortement tributaire des interventions du gouvernement fédéral. Toutes les analyses et données statistiques démontrent que le Québec est défavorisé au profit, notamment, de l'Ontario. Ainsi, entre 1979 et 1991, le Québec n'a reçu que 18 % des dépenses fédérales au titre de la recherche et développement, comparativement à plus de 50 % pour l'Ontario.

Par ailleurs, différents facteurs, dont l'importance des petites et moyennes entreprises dans l'économie québécoise, font en sorte que nos entreprises s'adaptent plus difficilement aux changements technologiques. C'est à ce niveau que le Parti Québécois, à court terme, axera son plan d'action en matière de transferts technologiques, d'innovation et de recherche et développement.

Ainsi, un gouvernement du Parti Québécois entend:

- Mettre sur pied un programme spécifique de garanties de prêts pour la conversion technologique où l'État pourra assumer, pendant un nombre déterminé d'années, et de façon dégressive, une partie des charges d'intérêts sur les emprunts contractés aux fins d'acquisition de nouvelles technologies. Ce programme sera institué en collaboration avec les institutions financières et les sociétés de capital de risque qui se chargeront de la qualification des emprunteurs, de l'analyse des dossiers et de la gestion des prêts. Un programme équivalent sera institué pour les emprunts contractés aux fins d'améliorer les produits et les procédés de fabrication des entreprises;
- Supporter les entreprises afin qu'elles augmentent de 50 % leurs efforts en recherche et développement;
- Établir un réseau d'expertises technologiques, en collaboration avec les diverses associations d'affaires. Ce réseau mettra à leur disposition des experts et des ingénieurs de fabrication pour sensibiliser les entreprises aux nouvelles technologies et aux avantages qui en découlent ainsi que pour les assister dans leurs choix technologiques et dans le développement des programmes de formation technique de leurs employés;
- Mettre l'expertise technologique d'Hydro-Québec au service des entreprises en lui permettant de créer un fonds de développement et d'innovation destiné à l'investissement en capital-action. Ce fonds s'intéressera principalement aux entreprises liées au secteur énergétique, spécialement celles du domaine de l'efficacité énergétique, afin d'optimiser le contenu québécois du programme d'économies d'énergie d'Hydro-Québec.

## **2.4 Offrir de nouveaux marchés à nos entreprises**

Les exportations constituent la voie privilégiée de la croissance pour de nombreux pays, et particulièrement pour les petits pays. La mutation économique en cours nous conduit à favoriser davantage l'exportation de produits finis ou semi-finis. Par ailleurs, la conclusion de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALÉ) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) de même que la dernière ronde de négociations sur l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT) ont ouvert de nouveaux marchés pour nos entreprises et accentué l'importance de leur compétitivité.

La conquête de ces nouveaux marchés exige une stratégie adaptée. Alors que l'exploitation des richesses naturelles peut s'appuyer sur un nombre relativement peu élevé de clients internationaux bien identifiés, l'exportation des produits transformés se fait souvent par des PME qui s'adressent ainsi à des marchés très diversifiés. L'accès à des réseaux de distribution, la prospection et la disponibilité de financement spécialisé sont dès lors primordiaux.

Au Québec, l'aide au financement des exportations est limitée et fragmentée. Les efforts de promotion des exportations sont éparpillés dans plusieurs ministères. Bref, le soutien gouvernemental à l'exportation est nettement insuffisant. Plusieurs organismes ont néanmoins développé une expertise indéniable. Également, les commissariats industriels entendent exercer un rôle de plus en plus important en matière d'exportations et de recherche d'investissements étrangers créateurs d'emplois. Le gouvernement se doit d'appuyer ces efforts.

Afin d'appuyer la recherche de nouveaux marchés pour nos entreprises, un gouvernement du Parti Québécois entend:

- Regrouper tous les efforts gouvernementaux de promotion des exportations dans une Société à gestion mixte. Actuellement, ces efforts sont éparpillés dans plusieurs ministères (Industrie, Commerce

et Technologie, Affaires internationales, Agriculture, Pêcheries et Alimentation);

- Élargir la gamme des véhicules de financement à l'exportation, notamment en garantissant les lettres de crédit, les marges de crédit ou les prêts relatifs aux activités visant l'accroissement des exportations;
- Mettre à la disposition des entreprises, tant en région que dans les grands centres urbains, un réseau de conseillers pour aider les exportateurs à identifier les programmes et les services auxquels ils sont admissibles et les assister dans leurs démarches, le cas échéant;
- Favoriser la mise en commun, dans le cadre de sociétés régionales de développement, des ressources techniques de base pour faciliter le développement des exportations;
- Appuyer par un programme spécifique les opérations des organismes privés, notamment les Maisons de commerce, dans leur rôle important de promotion des exportations et de recherche de nouveaux marchés;
- Favoriser le rôle de coordonnateur de la Société pour les activités d'accompagnement des entreprises dans leurs démarches d'implantation à l'étranger, notamment sous forme de "joint ventures" ou d'alliances stratégiques destinés à assurer leur présence sur les marchés mondiaux.

## 2.5 Donner aux régions les outils de leur développement

La volonté manifestée par les régions du Québec d'assurer une plus large part de leur développement, surtout économique, constitue l'une des idées forces des dernières années. Cette détermination, fondée sur un sens aigu de la solidarité et sur une préoccupation constante d'efficacité, ne s'est exprimée nulle part ailleurs avec autant d'éloquence qu'à l'occasion des travaux de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (Commission Bélanger-Campeau).

Sous le gouvernement libéral, les politiques de développement régional ont été marquées par l'inefficacité et par une politicisation à outrance des processus de décision. De plus, la décentralisation des responsabilités s'est traduite par un transfert brutal aux municipalités de près de 500 millions \$ de dépenses annuelles. Le Secrétariat aux affaires régionales (SAR), qui a remplacé l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), est plus connu pour les nombreuses nominations partisanes effectuées par les libéraux que pour ses actions en faveur des régions.

Le secteur de l'aide au développement régional est également confronté aux tiraillements entre Québec et Ottawa. Ainsi, l'Entente sur le développement économique régional (EDER) signée en 1984 était dotée d'un budget de 3 milliards \$. Le Québec est encore privé de 700 millions \$ de cet accord en raison de mésententes entre les deux gouvernements.

Pour le Parti Québécois, le développement des régions passe par une véritable décentralisation. Cette décentralisation doit correspondre à une démarche par laquelle les communautés locales et régionales voient croître leurs responsabilités et leur autonomie financière. La décentralisation est donc un processus de responsabilisation qui permet aux dirigeants locaux d'administrer pour leurs commettants de nouveaux pouvoirs confiés par l'État. Ce sont eux qui doivent décider des moyens à prendre pour assurer la gestion du pouvoir décentralisé et qui disposent, de façon autonome, des ressources financières suffisantes à son exercice.

Un gouvernement du Parti Québécois entreprendra une véritable démarche de décentralisation. Il entend ainsi:

- Faire en sorte que la décentralisation corresponde aux consensus établis entre les instances concernées et le gouvernement du Québec. Elle ne peut donc être imposée unilatéralement. Elle peut prendre différentes formes et se réaliser progressivement;

- Donner à la décentralisation l'objectif de rapprocher les services des citoyens et d'assurer l'efficience et l'efficacité. Le gouvernement du Québec doit demeurer responsable de la définition des objectifs et le gardien des principes fondamentaux, notamment l'accès universel aux services de base et la redistribution de la richesse;
- Assurer la saine gestion des fonds et des services publics décentralisés par l'imputabilité des responsables concernés. Cette gestion doit être confiée à des élus redevables à la population;
- Accorder aux instances qui recevront ces pouvoirs décentralisés des ressources financières et fiscales suffisantes pour l'exercice de leurs nouvelles fonctions;
- Faire en sorte que l'État garantisse, par une juste péréquation, une redistribution de la richesse afin d'assurer la capacité d'action de l'ensemble des structures d'accueil.

Un gouvernement du Parti Québécois fixera des priorités d'action qui feront l'objet de discussions avec les instances concernées dès après la tenue de l'élection. Il verra ainsi à:

- Réviser la loi 145 et procéder à une réforme de la fiscalité municipale;
- Mettre en place, dans le cadre de l'instauration des politiques de plein-emploi et de développement régional, des structures régionales et locales, notamment une commission de développement sur le territoire de chaque MRC;
- Participer financièrement à des fonds régionaux de développement par une mise de fonds initiale qui n'entraînerait des intérêts que progressivement et par l'instauration d'un crédit d'impôt à l'investissement en région.

Au-delà de ces mesures, force est de reconnaître que certaines régions du Québec vivent des situations toutes particulières qui commandent des stratégies particulières. C'est au bénéfice de tout le Québec que Montréal doit pouvoir assumer son rôle de métropole. Montréal est au cœur des échanges économiques et culturels de la grande région métropolitaine et du Québec. Toute politique de développement économique pour Montréal doit aussi tenir compte de son rôle primordial de porte ouverte sur les marchés extérieurs et de haut lieu des secteurs de pointe compétitifs.

La politique de décentralisation, comme celle de développement économique régional, doit tenir compte de la concentration exceptionnelle de la population dans la région montréalaise et de l'organisation particulière des frontières municipales, tout comme du fait que la région montréalaise doit assumer des responsabilités particulières inhérentes à son statut de métropole.

De la même façon, le rôle de capitale nationale de la région de Québec doit être au centre des stratégies de développement qui la concernent. Un gouvernement du Parti Québécois consacrera les volontés de la région de mettre un frein à l'érosion des centres de décision de l'État tout comme il répondra à la volonté de voir s'établir, en concertation avec les milieux concernés, un organisme responsable du statut de capitale nationale de la région de Québec, comme par exemple une commission de la capitale nationale.

Par ailleurs, la région de l'Outaouais vit une situation unique au Québec. Région frontalière, elle subit l'attraction importante de la région Ottawa-Carleton. Cette proximité avec la région de la capitale canadienne a longtemps fait en sorte que le développement de l'Outaouais a été négligé par les gouvernements de Québec, souvent portés à ne compter que sur les retombées espérées par la présence voisine du gouvernement fédéral. Le développement économique de l'Outaouais en a souffert de même que la qualité des services en éducation et en soins de santé et ce, particulièrement pour la population francophone.

Il est indéniable qu'une véritable politique de développement pour l'Outaouais passe d'une part par la construction d'un lien autoroutier efficace entre cette région et le reste du Québec et la disponibilité véritable des services gouvernementaux pour la population francophone de la région. D'autre part, une politique de développement de l'Outaouais devra tenir compte de la perspective de la souveraineté du Québec et ainsi être notamment axée sur l'intégration des fonctionnaires fédéraux québécois à la fonction publique du Québec, sur le maintien d'un niveau d'emploi d'administration publique équivalent, faisant ainsi de l'Outaouais l'un des trois principaux centres de l'administration québécoise, et sur la diversification économique.

## 2.6 Rétablir la confiance du contribuable dans le régime fiscal, reprendre le contrôle des finances publiques et relancer le secteur public

Les politiques fiscales ont une incidence directe sur la situation économique. Dans un contexte de ralentissement économique, elles peuvent autant contribuer à freiner qu'à accélérer la reprise.

Pour sa part, le gouvernement libéral s'est comporté de façon irresponsable et incohérente lors de la récession. Frappé de plein fouet par le dérapage des équilibres budgétaires, il a augmenté, année après année, le fardeau fiscal des contribuables, écartant ainsi tout espoir de voir les dépenses de consommation relancer l'économie. En conséquence, en quatre ans, les Québécois ont du payer au gouvernement quelque 13 milliards \$ d'impôts et de taxes supplémentaires. Pire encore, une large part de ces nouvelles taxes et impôts a été perçue de façon illégale, qu'il s'agisse du détournement de 3 milliards \$ de la caisse de la Société de l'assurance automobile du Québec ou de la loi sur la fiscalité municipale. Le gouvernement a poussé l'immoralité jusqu'à décréter, en 1993, des hausses de taxes rétroactives.

En parallèle, le gouvernement libéral a toléré le développement de la contrebande et du travail au noir. Son inaction a fait en sorte qu'il a finalement dû annuler la taxe spécifique sur le tabac, abandonnant ainsi plus de 600 millions \$ de revenus annuels. Les contrebandiers se sont tournés

vers le marché de l'alcool, de sorte que la Société des alcools du Québec (SAQ) perd 400 millions \$ de ventes par année. De plus, on a pratiquement choisi de légaliser le travail au noir dans l'industrie de la construction par l'adoption de la loi 142. Pendant ce temps, on ferme pourtant obstinément les yeux sur les fiducies familiales, exemptées des taxes sur les gains de capital, et sur les corporations qui ne paient aucun impôt sur leurs profits. Bref, le gouvernement libéral a poussé une bonne part du régime fiscal au point de rupture, comme il a brisé le lien de confiance qui doit exister entre le contribuable et l'État.

Pour le Parti Québécois, le contrôle des finances publiques et l'élimination du déficit des opérations courantes sont essentiels au maintien des acquis de notre société. De même, le régime fiscal doit avant tout être équitable. Les employés de l'État sont autre chose que des chiffres dans des bilans comptables. Ils représentent la clé d'un secteur public performant, efficace, dévoué, au service des citoyennes et des citoyens.

Ainsi, un gouvernement du Parti Québécois entend:

- Reprendre le contrôle des finances publiques et assurer l'élimination rapide du déficit des opérations courantes;
- Rétablir la crédibilité et l'équité du régime fiscal, entre autres en luttant contre la contrebande et le travail au noir;
- Assurer que le fardeau fiscal soit équitablement réparti en réexaminant la pertinence des abris fiscaux, dont les fiducies familiales, et en établissant un impôt minimum sur les profits des corporations;
- Réaffirmer le maintien de la sécurité d'emploi dans le secteur public;

- Refuser de brader les instruments économiques du Québec dans une vague de privatisations improvisées. Le cas échéant, chaque privatisation devra donner lieu à une analyse des avantages et des coûts de l'opération, y compris les impacts structurants sur l'économie et l'emploi;
- Revoir le fonctionnement de l'État et l'organisation du travail, en concertation avec les employés du secteur public, afin d'assurer une meilleure efficience et efficacité du secteur public et ainsi, mettre en oeuvre des alternatives aux dispositions des lois 102 et 198.

## 2.7 Opter pour le développement durable

Préoccupation relativement récente pour les gouvernements, la protection et le respect de notre environnement sont au cœur de notre qualité de vie. Partout la réflexion s'accélère et a depuis quelques années dépassé la stricte ambition de pallier les pires agressions sur notre environnement.

Dans la foulée du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement publié en 1987 et intitulé Notre avenir à tous (le rapport Brundtland), bien des sociétés sont à revoir et à reconstruire les paramètres du développement économique tel que pratiqué depuis la révolution industrielle. Devant l'impact de ce développement pour les générations futures, la commission proposait que les pays s'engagent dans une nouvelle voie, celle du développement durable, c'est-à-dire un développement où les décisions reposent sur l'interaction des considérations environnementales, sociales et économiques.

Cette nouvelle approche constitue en soi un nouveau projet de société. La responsabilisation de chacun des intervenants, qu'il s'agisse de l'entreprise, du gouvernement ou du citoyen, apparaît une condition essentielle à la réalisation de ce projet.

Pour le Parti Québécois, la protection de l'environnement peut et doit être un facteur de croissance économique. Le Québec veut un développement durable et une croissance continue compatibles avec les impératifs de la qualité de vie.

Toutes les économies qui ont amorcé le virage vers le développement durable sont aussi celles qui affichent les meilleures performances économiques. L'introduction et la prise en compte des considérations environnementales dans les processus décisionnels apportent innovation, nouvelle compétitivité, implication des travailleurs et responsabilisation sociale.

Le Parti Québécois a toujours été au cœur des questions environnementales. C'est notamment sous son gouvernement qu'a été créé le ministère de l'Environnement et mis en oeuvre la protection du territoire agricole, le programme d'assainissement des eaux, la protection des berges et le reboisement.

Ainsi, un gouvernement du Parti Québécois entend:

- Prendre résolument le virage du développement durable en s'assurant d'abord que les considérations environnementales, sociales et économiques soient au centre des processus décisionnels du gouvernement;
- Tenir une enquête publique sur la gestion des déchets domestiques dans l'optique, notamment, d'implanter une politique de gestion de ces déchets axée sur la réduction, la réutilisation et le recyclage;
- Redéfinir les politiques énergétiques pour assurer la réalisation des potentiels d'économie d'énergie;
- Clarifier la législation en matière de rejets industriels, de matières dangereuses et de pesticides afin d'en assurer l'efficacité et le respect;

- Réexaminer le programme d'assainissement des eaux pour en déterminer l'état d'avancement et l'efficacité des équipements et revoir sa programmation, le tout en vue de le mener à terme dans les meilleurs délais;
- Étendre les compétences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) aux grands projets industriels, conformément aux recommandations du rapport du Comité d'examen de la procédure d'évaluation environnementale.

## 2.8 Appuyer des secteurs clés

L'ensemble des mesures du plan d'action d'un gouvernement du Parti Québécois peuvent trouver application dans tous les secteurs économiques. Cependant, certaines activités sectorielles ont une importance particulière pour le Québec, en raison de leur poids dans l'économie ou des perspectives qu'elles offrent.

Au premier rang de ces secteurs clés logent l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire pour lesquelles les dernières années ont été difficiles. Les principaux indicateurs démontrent que l'agriculture québécoise a reculé sur plusieurs fronts depuis 1986. Ainsi, son poids dans l'ensemble du produit intérieur brut québécois a diminué de 20 %, les investissements agricoles sont en chute libre, le revenu net par ferme a diminué de 9 %, la balance commerciale des produits alimentaires québécois s'est grandement détériorée et la protection du territoire agricole a été mise à mal.

Par ailleurs, des milliers d'emplois sont directement reliés à l'industrie de la défense. Or, la fin de la guerre froide et, concurremment, la réduction des budgets militaires de nombreux gouvernements ont fait en sorte que le Québec a perdu 10 000 de ces emplois. Les perspectives sont telles que 10 000 autres emplois pourraient disparaître d'ici 1995. La survie du seul chantier maritime d'envergure au Québec, le chantier MIL Davie à Lévis, est particulièrement mise en cause. Il est urgent que soit instituée une véritable politique de reconversion de l'industrie militaire au Québec.

L'avènement de l'autoroute électronique modifiera profondément nos habitudes de vie. Des impacts majeurs sont à prévoir dans les secteurs des pratiques commerciales, de la culture, des communications, de l'éducation et de l'innovation technologique. Des milliers d'emplois peuvent résulter de l'implantation de ce nouveau véhicule de communication et, surtout, du choix d'une technologie et d'un projet spécifique. Or, l'État québécois est totalement exclu du processus éminemment politique en cours à Ottawa et qui déterminera pour une large part les paramètres de cette révolution technologique. Le Québec ne peut rester passif devant de tels enjeux. Le secteur énergétique québécois est fortement influencé par Hydro-Québec, l'un des plus grands employeurs de main-d'œuvre spécialisée et réservoir d'expertises techniques. Les capacités d'Hydro-Québec sont à bien des égards sous-utilisées.

L'exploitation de la forêt et celle des ressources minières représentent trop d'emplois et constituent l'activité principale de trop de régions pour qu'elles soient abandonnées à elles-mêmes. Le gouvernement du Parti Québécois a démontré de 1976 à 1985 que ces activités peuvent être appuyées efficacement.

Le tourisme doit être reconnu comme une industrie à part entière. Pour plusieurs régions du Québec, le tourisme représente un créneau primordial de développement. Une stratégie de développement doit être axée sur le développement de nouveaux produits et de concepts touristiques novateurs.

Par ailleurs, le secteur des pêcheries a été très durement frappé par l'épuisement des ressources et les moratoires sur les captures qui s'en suivirent. Des pans entiers des économies régionales de la Gaspésie et de la Côte-Nord sont menacés. Pour le Parti Québécois, il ne peut être question d'abandonner purement et simplement ce secteur économique et les personnes qui en vivent.

Tous et chacun de ces secteurs feront l'objet d'une attention particulière de la part d'un gouvernement du Parti Québécois. Des voies de réflexion et des engagements spécifiques proposant des solutions novatrices seront dévoilés en cours de campagne électorale.

### **3. L'ÉDUCATION: PERMETTRE LA RÉUSSITE**

Plus que jamais, et ce sera une réalité de plus en plus déterminante demain, les ressources humaines constituent la plus grande richesse d'un pays. Et il est évident que dans le nouvel ordre économique qui est à se mettre en place, les peuples gagnants seront ceux qui pourront miser sur la qualité et la compétence de leurs ressources humaines. Tout oblige les sociétés qui entendent se maintenir dans le peloton de tête des pays développés à faire de la formation des ressources humaines l'élément central de leur stratégie de développement. L'éducation est ainsi un investissement pour l'avenir d'une société.

C'est dans cette perspective que le Parti Québécois, dans son document d'orientation intitulé Le Québec dans un monde nouveau, affirmait qu'il fallait «remettre l'éducation au rang de véritable priorité sociale, se fixer des objectifs ambitieux et poser les gestes en conséquence. Il ne saurait y avoir de véritable projet de société pour le Québec sans un projet éducatif qui en soit l'inspiration et le fondement».

Lorsque nous examinons les grands problèmes auxquels notre système d'éducation doit faire face actuellement, nous ne pouvons malheureusement conclure que la formation de notre «capital humain» correspond dans les faits à une authentique priorité sociale. S'il est vrai que nous avons accompli comme société, depuis trente ans, des progrès considérables en matière d'accessibilité à l'éducation aussi bien qu'en matière de scolarisation, il faut reconnaître que le principe de l'égalité des chances, véritable principe fondateur de la réforme des années 1960, ne se traduit pas toujours et partout de façon satisfaisante.

C'est ainsi que le Conseil supérieur de l'éducation, tout en reconnaissant l'ampleur du rattrapage réalisé en matière d'accès à l'éducation depuis les années 1960, diagnostiquait récemment les carences suivantes: des écarts croissants de scolarisation entre les filles et les garçons; des disparités régionales significatives; des différences persistantes entre les anglophones

et les francophones et, enfin, des retards du Québec par rapport aux autres provinces canadiennes et à certains pays industrialisés.

Le phénomène le plus angoissant est bien sûr celui de l'abandon scolaire, du décrochage. Depuis quelques années surtout, il se constitue au Québec une véritable armée de sans-diplôme, de dizaines de milliers de jeunes exclus, éjectés du système, qui sombrent dans un état chronique de pauvreté socioculturelle et de dépendance psychologique et matérielle. Les chiffres, on le sait, sont alarmants. Le gouvernement libéral n'a, à l'évidence, pas su remédier à ce problème.

Dès l'école primaire commence à se dessiner le profil du futur décrocheur. On évalue que 28 % des garçons et 18 % des filles y accusent déjà un retard dans leur cheminement scolaire. Au niveau secondaire, plus d'un jeune sur trois décroche. Il s'agit là d'une moyenne qui cache des différences marquées entre les garçons (38 %) et les filles (25 %) et entre les divers milieux sociaux. En corrélation étroite avec les indices de pauvreté, les taux varient de moins de 7 % dans les milieux les plus aisés jusqu'à plus de 70 % dans les milieux les plus défavorisés.

Au surplus, la très grande majorité des décrocheurs quittent l'école secondaire sans même un minimum de formation professionnelle. La situation de la formation professionnelle chez les jeunes de niveau secondaire est d'ailleurs des plus déplorables. Alors que ce secteur comptait plus de 100 000 inscrits il y a une quinzaine d'années, on en retrouve à peine 8 000 aujourd'hui.

Quant aux ordres supérieurs d'enseignement, les taux d'abandon des études y sont tout aussi inquiétants: ils sont de plus du tiers à l'université et de l'ordre de 40 % au cégep. Au collégial, le taux d'accès au diplôme avant 25 ans n'est que de 36 % et à l'université, le taux d'accès au diplôme avant 30 ans n'est que de 19 %, alors que pour répondre aux besoins d'une société moderne, ces taux devraient être respectivement de 60 et 35 %, selon le Conseil supérieur de l'éducation. Voilà des résultats qu'il nous faut bien qualifier de modestes.

Le Québec affiche d'autre part une performance médiocre au chapitre de la formation en entreprise. Il convient de recourir avec force à cet instrument de formation en instituant un programme d'alternance études-travail. Contrairement aux stages d'insertion actuellement offerts aux jeunes sans emploi, stages qui ne bénéficient pas d'encadrement en entreprise et qui sont sans lien spécifique avec le milieu scolaire, ce mécanisme implique une alternance du temps d'éducation à l'école et du temps d'éducation au travail comme il implique un accord entre l'entreprise et l'école pour un projet essentiellement éducatif.

Les jeunes y trouveront l'avantage d'une meilleure insertion sur le marché du travail, les entreprises celui d'un recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée et les institutions d'enseignement celui d'une adaptation des contenus de formation aux nouveaux besoins des milieux de travail. Ces mêmes institutions pourront aussi bénéficier des installations et des appareils des entreprises sans qu'elles aient à débourser pour se doter de telles infrastructures.

À l'instar de la recommandation formulée en 1990 par le Conseil permanent de la jeunesse, le Parti Québécois souhaite que soient regroupés, dans chaque établissement d'enseignement, les services d'information et d'orientation scolaires et professionnelles. Il propose aussi que ces services unifiés apportent leur concours au fonctionnement de l'alternance études-travail.

Au-delà des graves lacunes au titre de la persévérance scolaire et de la formation professionnelle, c'est d'une façon de plus en plus insistante qu'est mise en cause la qualité de la formation offerte à tous les niveaux dans le système d'éducation et, plus particulièrement au niveau secondaire et collégial, au chapitre de la formation générale. Le cas le plus patent est celui de l'apprentissage du français. Les taux d'échec à l'examen d'entrée en français imposé par les universités ont atteint et même dépassé 50 % dans certains cas.

Par ailleurs, l'éducation populaire autonome n'a jamais été considérée à sa juste valeur par le gouvernement libéral, comme le confirment la stagnation

des budgets alloués à ce programme depuis 1985 et la décision de larguer la responsabilité du financement des organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP) vers des ministères qui n'ont pas une vocation éducative. Ces organismes ont pourtant développé une expertise particulière pour atteindre des personnes souvent non rejointes par les réseaux réguliers d'éducation et leur permettre ainsi de franchir la première étape vers leur autonomie personnelle et leur intégration sociale.

Baisser la garde devant une situation aussi accablante, ce serait accepter «une société à deux vitesses», c'est-à-dire une société formée, d'une part, des personnes et des groupes qui ont accès aux savoirs qui permettent la pleine participation à la vie économique, sociale et culturelle et, d'autre part, des personnes et des groupes qui en sont exclus.

Dans le projet de société que propose le Parti Québécois, tout comme dans son programme de gouvernement, l'éducation n'est pas une priorité parmi d'autres. C'est la priorité fondamentale, celle qui est à la base du succès de toute politique de développement, qu'il s'agisse du développement économique, social ou culturel. Le lien entre cette priorité et l'objectif du plein-emploi devient de plus en plus évident dans le contexte économique actuel. Comment mettre en oeuvre une politique vigoureuse de recherche et développement sans pouvoir compter sur un bassin de compétences adaptées aux exigences du progrès technologique? Et peut-on parler d'une politique culturelle quelque peu crédible si elle ne s'appuie pas sur un système d'éducation remplissant vraiment sa mission de formation, voie d'accès aux richesses de la culture?

**En matière d'éducation, un gouvernement du Parti Québécois entend:**

- Convoquer dans les plus courts délais des États généraux de l'éducation en vue de faire le point sur l'état de la situation et de définir les orientations et les besoins de notre système d'éducation pour les prochaines années et, surtout, d'assurer une qualité optimale d'éducation au Québec;

Ces États généraux devront prioritairement répondre à ces questions, telles que formulées par le Conseil supérieur de l'éducation: «Que devrait-on savoir et que devrait être capable de faire une personne au sortir de tel cycle ou de tel ordre d'enseignement? Quelles compétences devrait-elle avoir acquises? Quelles connaissances devrait-elle posséder, quelles habiletés devrait-elle maîtriser et quelles aptitudes devrait-elle avoir développées?» Il faudra donc revoir et définir ce qu'on appelle les profils de sortie ainsi que les objectifs fondamentaux du système d'éducation du Québec;

De même, ces États généraux devront se pencher sur les moyens de valoriser la profession enseignante et de transformer le mode de gestion actuel, trop bureaucratique, centralisé et hiérarchisé, en un modèle fondé sur la responsabilisation des personnes, l'appartenance communautaire et un partenariat stimulant. On recherchera les moyens de favoriser pour chaque établissement l'émergence d'une authentique communauté éducative;

- Intensifier le dépistage et le soutien des élèves en situation de retard scolaire dès le primaire;
- Mettre rapidement en place un véritable plan d'action pour mettre fin à l'hécatombe du décrochage scolaire au secondaire. Ce plan d'action permettra de définir, avec les intervenants les plus proches des jeunes, des mesures appropriées à chaque situation et selon qu'il s'agisse de milieux urbains ou ruraux. Il privilégiera des actions immédiates, par exemple, un meilleur encadrement des élèves et le recours plus intensif aux technologies de l'information, là où le décrochage est le plus important, à savoir en milieu défavorisé;
- Relancer le secteur professionnel tant au secondaire qu'au collégial en misant notamment sur de nouvelles pratiques où l'école et l'entreprise agiront de façon complémentaire et diversifiée. Instituer aussi un programme d'alternance études-travail;

- Maintenir l'éducation populaire autonome sous la responsabilité du ministère de l'Éducation et concevoir, de concert avec les intervenants, une véritable politique de reconnaissance et de financement des organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP);
- Maintenir les droits de scolarité à leur niveau actuel jusqu'à ce qu'il soit procédé, dans le cadre des États généraux de l'éducation, à un examen d'ensemble de la politique d'aide financière aux étudiants;
- Réaliser un état de la situation de l'endettement des étudiants et adopter, le cas échéant, des mesures correctives.

## 4. LA SOLIDARITÉ SOCIALE: GAGNER LE pari DE L'ÉQUITÉ

### 4.1 S'engager pour les soins de santé et les services sociaux

Il y a plus de 25 ans, le Québec s'est doté d'un système de santé et de services sociaux qui, par son originalité et son efficacité, fait l'envie de nombreux pays. Les Québécoises en sont fiers et ils se sont attachés aux protections qu'il assure.

L'accessibilité, l'universalité et le financement public constituent les assises de ce régime. Ces principes ont permis une amélioration significative de l'état de santé de la population. Ils ont permis aussi de mettre un terme aux coûts importants qu'imposait trop souvent la maladie aux familles. Ils ont également favorisé, en matière de bien-être, une réduction importante des écarts entre individus et familles. En ce sens, notre système de santé et de services sociaux du Québec est l'expression d'une solidarité collective.

Ce régime a fait l'objet d'analyses en profondeur depuis 1985. D'aucune façon, la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux (la Commission Rochon) et les travaux qui ont suivi n'ont remis en cause les grands acquis de notre système. Il a été clairement établi que le Québec, comparativement aux autres pays industrialisés, consacre une part tout à fait raisonnable de sa richesse collective aux soins de santé.

Pourtant, notre régime de santé et de services sociaux se retrouve aujourd'hui déséquilibré. En effet, au cours des neuf dernières années, le gouvernement libéral, par ses lois, ses décrets et ses politiques budgétaires, a constamment cherché à remettre en cause les bases du régime. Cultivant le mythe du citoyen abuseur et des coûts exorbitants, il a désassuré de nombreux services, notamment les soins dentaires pour les enfants de plus de dix ans et les services optométriques pour les personnes de 18 à 65 ans. Il a, en outre, imposé des tarifs aux personnes âgées pour l'obtention de leurs médicaments. Il a même tenté d'imposer des tickets modérateurs sur les traitements de chimiothérapie des personnes atteintes de

cancer et de retirer la gratuité des médicaments pour les personnes atteintes de fibrose kystique. Au surplus, pour la période 1994-1997, le gouvernement libéral prévoit des compressions de 875 millions \$.

L'action du gouvernement fédéral contribue également à déstabiliser notre régime, notamment par la réduction de sa contribution financière. Depuis 1987, le manque à gagner atteint 1 milliard 200 millions \$ et il s'établira pour les prochaines années à 200 millions \$ supplémentaires par année. Le gouvernement libéral demeure cependant silencieux devant Ottawa qui diminue ainsi sa contribution financière, mais qui, du même souffle, cherche à s'ingérer davantage dans la gestion de notre système.

Pour le Parti Québécois, il est intolérable que 30 000 personnes au Québec soient en attente d'une hospitalisation, dont 14 000 pour une intervention chirurgicale. Au seul Hôpital Sainte-Justine à Montréal, 3 000 enfants attendent d'être opérés. De même, il est inacceptable que 4 500 personnes âgées espèrent toujours une place dans un centre d'hébergement et que 1 500 jeunes attendent toujours d'être évalués afin de bénéficier de mesures de protection de la jeunesse.

Depuis longtemps, l'action communautaire autonome joue un rôle irremplaçable dans la société québécoise et particulièrement en matière de services de santé et de services sociaux. Un gouvernement du Parti Québécois reconnaîtra cet apport à sa juste valeur.

Pour le Parti Québécois, l'avenir de notre santé collective ne peut être marqué de listes d'attente, de tickets modérateurs, de désassurance, de coupures de services et d'abandon des plus vulnérables.

**Pour un gouvernement du Parti Québécois, il importe de:**

- Reconnaître que l'accès aux services de santé et aux services sociaux est un droit fondamental. Il est essentiel d'assurer un accès équitable à des services de santé et à des services sociaux de qualité, correspondant aux besoins des citoyens;

- Reconnaître que la santé est un facteur de développement social et économique. Une politique de santé et de bien-être sera toujours incomplète si elle n'est pas accompagnée d'une politique de plein-emploi et d'égalité des chances agissant sur les déterminants de la santé, dont le décrochage scolaire, le chômage et la précarité de l'emploi, la pauvreté, le décrochage scolaire;
- Réaffirmer les principes fondamentaux de notre système. Ce système doit être universel, accessible et son financement doit être public. Le recours au ticket modérateur, véritable taxe sur la maladie et la détresse, doit être rejeté.

Des défis majeurs devront être relevés: vieillissement de la population, vulnérabilité des jeunes, augmentation des problèmes sociaux, émergence et aggravation de certaines pathologies, toxicomanie, violence et délinquance. Ces défis peuvent être relevés par l'innovation, la prévention, la flexibilité, l'emploi optimal des ressources de même que par une concertation véritable des usagers du réseau, des professionnels de la santé et des services sociaux, des administrateurs et employés de notre régime.

En matière de santé et de services sociaux, un gouvernement du Parti Québécois entend:

- Accroître le rôle des services de première ligne par une meilleure complémentarité entre les établissements publics (CLSC), les cliniques privées et les organismes communautaires;
- Permettre l'extension des services médicaux et auxiliaires à domicile pour assurer le maintien des usagers dans leur milieu de vie;
- Favoriser une répartition équitable dans toutes les régions des services de santé de base et des services spécialisés, revoir l'organisation des services de santé ultraspecialisés et favoriser une accélération du virage ambulatoire (développement de la chirurgie d'un

jour), lequel permettra de diminuer le nombre et la durée des hospitalisations et, partant, de réduire les listes d'attente;

- Adapter la mission des établissements aux particularités des régions qu'ils desservent;
- Réviser les pratiques médicales, notamment pour contrer la médecine défensive, en concertation avec les professionnels concernés;
- Permettre l'extension des services de réadaptation, aussi bien en santé publique qu'en santé mentale, de manière à offrir aux malades chroniques et aux personnes handicapées une gamme de services appropriés dans chaque communauté;
- Allouer les ressources dans le respect de l'équité interrégionale. Les plans d'effectifs, tant en personnel requis qu'en équipements autres qu'ultraspécialisés, devront fixer des objectifs et prévoir les moyens de résorber les pénuries que connaissent certaines régions et certains quartiers urbains;
- Poursuivre la régionalisation et la décentralisation amorcées à la suite des travaux de la Commission Rochon. Elles permettront aux acteurs régionaux de rechercher, dans l'innovation et la flexibilité, des solutions à leur problématique particulière en santé et en organisation des soins et des ressources, dans un meilleur contexte d'efficience et d'efficacité;
- Examiner les possibilités d'instaurer un régime d'assurance-médicaments universel qui pourrait faire appel à une contribution directe du citoyen;
- Assurer un encadrement véritable à la pratique des thérapies alternatives afin de garantir la protection des usagers;

- Reconnaître la pratique des sages-femmes en s'assurant d'une formation adéquate et d'un exercice professionnel dans un cadre sociosanitaire sécuritaire;
- Reconnaître le rôle essentiel du secteur communautaire autonome. Dans un processus d'ouverture et de collaboration, le champ d'association entre les ressources communautaires et les services de première ligne devra être élargi. Le financement des organismes sera augmenté de même qu'il sera planifié et octroyé sur une base triennale;
- Définir et mettre en oeuvre une politique de l'enfance et de la jeunesse, prenant appui sur la famille, le milieu scolaire, le réseau de première ligne des centres locaux de services communautaires et les ressources communautaires. Le réseau de la santé et des services sociaux, fortement appuyé par les organismes communautaires, pourra répondre efficacement aux besoins des enfants et des femmes abusées et violentées;
- Assurer, au-delà des actions de prévention, l'existence d'unités de désintoxication dans toutes les régions du Québec. Certaines maladies imposent un fardeau particulièrement lourd aux familles et à la société tout entière. L'alcoolisme et les toxicomanies, au-delà des stricts problèmes de santé qu'ils entraînent, sont aussi des facteurs importants dans la violence familiale;
- Instaurer des actions efficaces de prévention qui devront permettre de sensibiliser l'ensemble de la population, et plus particulièrement certaines communautés à risque, au problème majeur de santé publique qu'est devenue l'infection au VIH (sida);
- Renforcer les interventions pour assurer l'intégration des personnes handicapées. Ainsi, des dispositions seront prises pour leur assurer l'accès aux immeubles construits avant 1976. De même, des mesures assureront l'application des plans d'embauche de personnes handicapées

dans les entreprises de 50 employés et plus. Un nouveau souffle sera imprimé aux centres de travail adapté;

- Faire de la recherche dans le secteur de la santé et des problèmes sociaux un créneau de développement économique. Au chapitre de la recherche et développement, un plan quinquennal permettra au réseau médico-universitaire, en collaboration notamment avec les industries biomédicale et pharmaceutique, de devenir un secteur d'emplois important.

#### 4.2 Redresser la condition économique des femmes

Les Québécoises travaillent à faire du Québec une société davantage équitable, libre et prospère. Dans cette perspective, il est primordial d'assurer et de respecter l'égalité des chances et des droits entre les femmes et les hommes. Un gouvernement responsable doit être garant et promoteur de ces droits et agir en regard de la condition économique des femmes.

On constate que 90 % des pensions alimentaires octroyées le sont pour subvenir aux besoins des enfants. Au Québec, 55 % des pensions alimentaires devant être versées ne sont pas payées, ne le sont que partiellement ou encore ne sont payées qu'après des procédures judiciaires en recouvrement ou un recours au perceleur des pensions alimentaires. La durée moyenne des procédures de perception est de sept mois.

Les groupes préoccupés par les droits des femmes, comme le Parti Québécois, dénoncent cette situation intolérable et réclament l'instauration d'un régime de perception automatique des pensions alimentaires. Sur ce plan, le Québec fait preuve d'un retard certain, notamment à l'égard de l'Ontario et de nombreux pays occidentaux.

Par ailleurs, l'équité salariale pour les femmes du Québec n'est pas encore une réalité. À l'heure actuelle, les femmes travaillant à temps plein ne gagnent toujours en moyenne qu'à peine 70 % du salaire des hommes. Aussi,

les principales professions féminines, emplois de bureau, vente, services, enseignement, santé, etc., parce qu'occupées traditionnellement par des femmes, sont sous-évaluées et moins bien rémunérées que des emplois équivalents traditionnellement occupés par des hommes. Le concept exprimé par l'expression «à travail égal, salaire égal» est désormais pleinement accepté dans notre société. Cependant, de grandes inégalités subsistent du fait que les lois et règlements ne consacrent pas encore la notion «à travail équivalent, salaire égal». Dans ce domaine, le Parti Québécois favorise une approche fondée sur le principe de la responsabilisation des employeurs plutôt que sur un mécanisme de plaintes. Encore ici, le Québec accuse un retard marqué, notamment sur l'Ontario.

**En matière des droits des femmes, un gouvernement du Parti Québécois entend:**

- Établir un régime de perception automatique des pensions alimentaires en vertu duquel celles-ci seront retenues sur les revenus des personnes qui doivent les verser;
- Adopter une loi proactive en matière d'équité salariale, fondée sur une véritable responsabilisation des employeurs plutôt que sur un mécanisme de plaintes.

#### **4.3 Soutenir les familles**

La famille constitue l'unité de base de notre société et la source de son dynamisme. Elle est davantage que la simple addition des éléments qui la composent. Une politique familiale doit donc répondre aux besoins d'épanouissement de chacune des composantes de la famille, mais elle doit aussi fournir les appuis appropriés pour que l'interdépendance naturelle qui unit ces éléments puisse donner sa pleine mesure.

Pour le Parti Québécois, l'État se doit d'assumer ses responsabilités à l'égard de la famille par l'adoption d'une politique familiale articulée, cohérente et venant appuyer le travail accompli par les premiers responsables, les parents. La politique familiale doit faire appel à des

modes d'appui et d'intervention souples qui respectent les choix des familles. Enfin, on doit simplifier l'aide aux familles de manière à en faciliter l'accès, la compréhension et la visibilité. Une telle perspective est impossible dans le contexte actuel.

Les familles du Québec se retrouvent devant une multitude de programmes et de mesures, à la fois provinciaux et fédéraux. Il est essentiel que le Québec dispose de toutes les ressources destinées aux programmes d'aide aux familles pour les unifier et leur donner une véritable cohérence. Seule la souveraineté permettra de réaliser pleinement cet objectif.

La politique familiale des neuf dernières années fut marquée par le désengagement unilatéral du gouvernement fédéral au chapitre de l'ouverture de places en garderies, par une politique de soutien aux naissances du gouvernement libéral (les bébés-bonus) dont l'efficacité a été mise en doute et par un terrible abandon des familles pauvres, très souvent monoparentales, et surtout des enfants qui les composent.

En octobre 1991, le Groupe de travail pour les jeunes rendait public son rapport intitulé «Un Québec fou de ses enfants». On peut y lire:

«Notamment, nous sommes convaincus, avec recherches à l'appui, qu'il nous faut réduire la pauvreté des jeunes familles et des familles monoparentales féminines si nous voulons, dès maintenant, rétrécir la marge de risques dans laquelle sont stationnés des milliers de nos enfants. Ces enfants partent perdants...! et leurs parents aussi. Il leur en coûte des échecs, des humiliations et des futurs bloqués.» (p.10)

La pauvreté n'est pas l'unique apanage des familles monoparentales. On y retrouve pourtant une grave situation d'injustice sociale:

- 22 % des familles avec enfants au Québec sont des familles monoparentales;
- 83 % de ces familles sont dirigées par des femmes;

- 66 % des familles monoparentales dirigées par une femme vivent dans la pauvreté (leur revenu se situe en moyenne à 64 % du seuil de la pauvreté);
- les mères de familles monoparentales de moins de 35 ans ont un revenu moyen qui les situe dans la très grande pauvreté.

Il est de plus indéniable que les dispositions de la loi de l'aide sociale décrétant une diminution des prestations de 104 \$ par mois en cas de partage du logement imposent des contraintes sévères à certaines catégories de bénéficiaires de l'aide sociale, particulièrement les familles monoparentales. Plus de 23 000 de ces familles sont touchées par cette mesure et 90 % d'entre elles sont dirigées par des femmes.

Un système de perception automatique des pensions alimentaires entraînera des économies à l'aide sociale. Ces économies seront affectées à la diminution graduelle de la pénalité en cas de partage du logement, en priorité pour les familles monoparentales, de même qu'à un accroissement des services de garde en milieu défavorisé.

Par ailleurs, le récent jugement de la Cour fédérale d'appel sur le traitement fiscal des pensions alimentaires pose avec acuité des questions de principe et d'équité pour le parent qui reçoit une pension alimentaire pour les enfants dont il a la charge. En effet, alors que le parent reçoit la pension au bénéfice des enfants dont il assure la garde et les besoins, il doit inclure cette somme dans ses revenus personnels aux fins de la loi sur les impôts. Comme l'a souligné la Cour, cette règle fiscale comporte une part de discrimination.

Pour le Parti Québécois, ce jugement trace la voie vers un système plus juste. La correction de ce régime fiscal pose cependant de sérieux problèmes administratifs et judiciaires à l'égard de tous les jugements déjà rendus et qui, pour une bonne part, ont fixé des pensions alimentaires en tenant compte de la règle fiscale déduction-inclusion.

Dans ce contexte, il appartient d'abord et avant tout aux élus d'assumer leurs responsabilités et de fixer des règles fiscales claires, stables et surtout équitables. Sans chercher à imposer un processus rigide ou contraignant, l'État pourrait certainement déterminer un certain nombre de critères et de balises à être pris en compte dans le but de fournir aux tribunaux une grille d'analyse favorisant plus d'homogénéité dans l'exercice de fixation des pensions.

En matière de politique familiale, un gouvernement du Parti Québécois entend:

- Abolir graduellement la pénalité de 104 \$ par mois sur les prestations de l'aide sociale pour les bénéficiaires qui en subissent un préjudice sérieux. Cette abolition s'adressera en priorité aux familles monoparentales. Elle sera introduite en tenant compte des capacités financières de l'État;
- Accroître les services de garde et les adapter en fonction des besoins des divers milieux, en accordant la priorité aux milieux défavorisés;
- Définir en consultation avec les organismes concernés et mettre en place une politique de la petite enfance;
- Réviser le régime déduction-inclusion des pensions alimentaires versées au bénéfice des enfants.

#### 4.4 Investir pour le logement social

Malgré les mesures d'aide existantes en matière d'habitation sociale, quelque 400 000 ménages québécois consacrent plus de 30 % de leurs faibles revenus à leurs besoins de logement, dont 195 000 plus de 50 %. Plus de 50 000 de ces ménages sont inscrits sur les listes d'attente de HLM et de différents organismes à but non lucratif ou coopératifs.

Le logement social a été grandement affecté par le retrait quasi complet du gouvernement fédéral. Ottawa a annulé à compter de l'année 1994 toute

contribution financière pour de nouveaux logements sociaux au Québec. Dans la mesure où l'aide fédérale était versée conformément à l'entente-cadre sur l'habitation sociale, par laquelle Québec et Ottawa devaient assumer respectivement 40 % et 60 % des coûts, le gouvernement libéral du Québec a décidé lui aussi d'abandonner tout effort pour de nouveaux logements sociaux.

Le Parti Québécois ne peut rester insensible à la difficile situation de tant de ménages québécois et aux demandes de tant de municipalités et d'organismes intéressés aux conditions d'habitation. L'abolition graduelle et ciblée de la pénalité prévue au régime de l'aide sociale lors du partage du logement permettra d'apporter un soutien important à plusieurs ménages. Cela n'est cependant pas suffisant.

Ainsi, un gouvernement du Parti Québécois entend:

- Établir prioritairement, après concertation avec les intervenants concernés, un programme d'achat-rénovation de logements sociaux. Ce programme comprendra diverses formes de contributions, dont une aide en capital, une subvention à la rénovation et un supplément au loyer. Les paramètres et l'ampleur de ce programme seront établis notamment en fonction de la capacité de réorienter et de réaménager certains budgets de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

#### 4.5 Améliorer la qualité de vie des aînés

Bien que la situation financière des aînés se soit globalement améliorée depuis une quinzaine d'années, il demeure que ces membres de notre société sont particulièrement vulnérables. Leurs besoins en terme d'hébergement, notamment, sont loin d'être satisfaits. À l'occasion de la réforme du secteur de la santé et des services sociaux, on jugeait nécessaire d'ajouter 7 000 places d'hébergement et de soins de longue durée d'ici l'an 2000, soit une moyenne de 700 lits par année. Or, de 1989 à 1994, il n'y a eu ouverture que de 940 lits, soit une moyenne annuelle de 156.

Aussi, une mesure adoptée par le gouvernement libéral frappe de façon particulièrement odieuse les aînés. Les aînés de 60 ans et plus, bénéficiaires de l'aide sociale, sont dorénavant forcés de retirer prématurément la rente versée en vertu du Régime des rentes du Québec. Cette rente anticipée a pour effet de les pénaliser après qu'ils aient atteint l'âge de 65 ans, la vie durant.

Plusieurs mesures déjà mentionnées contribueront à diminuer l'isolement et à améliorer la qualité de vie des aînés.

En outre, un gouvernement du Parti Québécois entend:

- Accroître les ressources destinées aux services pour le maintien à domicile;
- Fixer des objectifs d'ouverture de places en hébergement et en soins de longue durée par région, en tenant compte de la disponibilité des services pour le maintien à domicile;
- Adopter des mesures de contrôle aptes à éliminer les foyers clandestins;
- Redonner aux aînés le plein accès à la prestation d'aide sociale entre 60 et 65 ans.

## 5. LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE: ENCOURAGER LE DYNAMISME D'UNE SOCIÉTÉ FRANCOPHONE ET PLURALISTE

À l'instar de nombreuses sociétés, le Québec participe lui aussi à l'avènement d'un monde où les frontières économiques tombent les unes après les autres, rapprochant certes ainsi les cultures mais interpellant concurremment ce sentiment d'appartenance nationale si nécessaire à chaque individu.

L'imminence du village global n'est pas sans susciter un certain questionnement, voire une certaine inquiétude, quant à la capacité de l'individu de se développer dans un contexte culturel auquel il est profondément attaché. Cette problématique n'est pas unique au Québec. La construction et le développement de la communauté européenne posent par exemple ces mêmes questions relatives aux identités nationales. Toutes négociations à prime abord de nature commerciale, qu'il s'agisse de celles liées à l'Accord général sur le commerce et les tarifs (GATT), au traité de libre-échange nord-américain (ALÉNA) ou à celles entourant l'abolition des barrières interprovinciales au Canada, posent, à bon droit, des questions de protection de la culture et des industries qui l'expriment et la véhiculent.

Au cœur de la solidarité sociale, du dynamisme d'une société, de son potentiel de développement, se retrouve ce sentiment d'appartenance à une langue, à une culture, à une nation, à une communauté politique, à un pays.

Le Québec est à cet égard dans une situation toute particulière. Peuple de sept millions d'habitants sur un continent largement anglophone, composé d'une majorité francophone, de nations autochtones, premiers occupants du territoire, d'une minorité anglophone, qui a puissamment contribué au développement du pays, et de nombreux nouveaux arrivants qui enrichissent sa diversité, le Québec est, depuis longtemps, à la recherche de garanties, d'abord pour sa survie, maintenant pour son épanouissement comme pays de langue et de culture françaises.

L'État a un rôle fondamental à jouer pour assurer la cohésion, le développement et le rayonnement de la culture. Le Parti Québécois a toujours favorisé une approche claire et déterminée en cette matière, une approche globale qui rende justice à toutes les dimensions de la culture québécoise. Ainsi, pour le Parti Québécois, les voies d'action en matière culturelle passent d'abord et fondamentalement par des interventions concernant:

- la langue française;
- la culture et les communications;
- les nations autochtones;
- la communauté anglophone;
- les nouveaux Québécois.

### **5.1 Réaffirmer la primauté de la langue française**

La langue française est la base de notre identité et le véhicule de notre culture. Menacée partout ailleurs au Canada, c'est au Québec qu'elle trouve son enracinement et son lieu d'épanouissement.

Il y a maintenant plus de 15 ans, la Charte de la langue française est venue consacrer la langue française comme seule langue officielle du Québec et lui garantir un rayonnement comme langue de l'enseignement, langue de travail, langue de commerce et langue de l'administration.

Depuis ce moment, la Charte de la langue française a été en butte aux jugements des tribunaux qui, devant appliquer la Loi constitutionnelle de 1982 et la Déclaration canadienne des droits, taillées sur mesure pour la circonvenance, en ont invalidé de larges pans. De plus, depuis neuf ans, la Charte de la langue française a subi les assauts du gouvernement libéral ou fait les frais de son laxisme en matière de langue d'affichage, d'enseignement, de l'administration publique et de travail et ce, souvent, à l'encontre des avis du Conseil de la langue française.

Pour une bonne part, les obstacles à l'application de la Charte de la langue française sont attribuables à l'organisation politique et constitutionnelle

de la fédération canadienne. Seule la souveraineté permettra au Québec de se doter de tous les pouvoirs en matière de langue, comme elle mettra fin aux confusions qui entravent l'adoption des mesures favorisant l'intégration des nouveaux arrivants. La Charte de la langue française doit être restaurée et renforcée afin d'assurer la poursuite de ses objectifs fondamentaux, particulièrement en ce qui a trait au français langue de travail.

La langue d'affichage comporte des contraintes particulières. Cette question est soulevée aujourd'hui dans le contexte des droits et libertés de la personne et du droit international. Les Québécois ont souvent exprimé leur inconfort en regard des aspects contraignants des dispositions de la Charte concernant l'affichage. L'avènement de la souveraineté devrait instaurer au Québec un nouveau contexte tel que certaines dispositions contraignantes à l'égard du français langue d'affichage pourraient, à ce moment, être considérées comme non essentielles.

En conséquence, les questions liées à la langue d'affichage ne devraient pas faire l'objet de modifications législatives ou réglementaires fondamentales avant la tenue d'un référendum sur la souveraineté du Québec.

Il est par ailleurs indéniable que plusieurs Québécoises et Québécois francophones n'ont pas accès, dans certaines régions du Québec, à des services en français. L'Outaouais et l'Ouest de l'île de Montréal vivent à cet égard des situations particulières auxquelles il faut remédier.

**En matière de langue, un gouvernement du Parti Québécois entend:**

- Faire réaliser un état de situation général du français au Québec par le Conseil de la langue française, portant particulièrement sur l'état du français au travail et du français langue d'enseignement et sur l'impact des dispositions concernant l'affichage commercial;

- Étendre les dispositions concernant la francisation des entreprises, c'est-à-dire adopter des mesures assurant véritablement la francisation des entreprises de 50 employés et plus et étendre les mesures de francisation à celles employant plus de 10 employés;
- Faire en sorte que les francophones de l'Outaouais et de l'Ouest de l'île de Montréal puissent bénéficier de services de santé, de services sociaux et de services d'éducation en français;
- Instaurer à tous les niveaux d'enseignement des mesures relatives à l'enseignement du français afin d'assurer la maîtrise par tous de la langue officielle du Québec.

## 5.2 Appuyer la vitalité culturelle

La culture québécoise est une réalité mouvante et dynamique marquée par la volonté commune de la préserver et de l'enrichir. Façonnée par une conscience historique unique et par une situation géographique particulière, la personnalité culturelle du Québec s'exprime avec vivacité, originalité et singularité. La culture est un enjeu primordial du projet de société du Parti Québécois fondé sur l'accès à la souveraineté.

Respectueuse de l'autonomie de création et de la diversité de ses formes d'expression, la politique culturelle du Parti Québécois confiera à l'État, sans équivoque, le mandat de faire de la culture une mission aussi importante et essentielle que celle qu'il assume en matière économique et sociale. La volonté de consacrer l'équivalent de 1 % du budget de l'État à la culture doit se traduire en une réalité. Les priorités d'intervention d'un gouvernement du Parti Québécois en matière de culture seront axées autour de quatre grands enjeux: l'accès à la culture, l'épanouissement des capacités de création, les enjeux de la mondialisation et les nouvelles technologies. Les actions qui en découlent contribueront aussi, de façon significative, à la création d'emplois.

La vie culturelle est une mémoire agissante et le creuset de la création. Les voies d'accès à cette vie culturelle sont multiples: musées, bibliothèques, salles de cinéma, scènes, festivals.

Au-delà de son rôle fondamental en matière d'éducation, les responsabilités de l'État quant à l'accessibilité à la culture sont nombreuses. Celles liées à la lecture publique sont maintenant reconnues dans la plupart des pays à la suite du manifeste de l'Unesco adopté en 1949.

Le développement culturel s'impose par ailleurs dans les régions. Ses finalités découlent de besoins profonds de création, de production et de diffusion d'oeuvres inédites. Trop souvent, les régions sont perçues uniquement comme des étapes de tournées conçues et produites dans les grands centres urbains. Il appartient au gouvernement d'assurer l'établissement des conditions rendant possible l'égal accès de tous à une vie culturelle diversifiée.

Un gouvernement du Parti Québécois, pour assurer l'accès à la culture, entend:

- Redéfinir une politique d'accès à la culture en donnant la priorité à une véritable politique de lecture publique, incluant le développement des bibliothèques publiques;
- Associer les conseils régionaux de la culture à une politique de développement et d'accès à la culture en région;
- Permettre aux établissements régionaux d'enseignement de la musique et de l'art dramatique d'instituer des cours de formation qui répondent à des besoins culturels locaux.

Les artistes et les organismes culturels québécois évoluent dans un marché somme toute exigu et vivent des situations financières empreintes de fragilité. Ils doivent ainsi pouvoir compter sur le soutien de l'État.

Une fiscalité adaptée et ouverte aux particularités de la création et de l'expression artistiques permettrait de contribuer au relèvement des conditions de vie professionnelle des acteurs de la vie culturelle. Elle contribuerait à l'épanouissement et à la diffusion de la culture en respectant les deux conditions essentielles à la création: la liberté et l'autonomie artistiques.

Dans la même perspective, les subventions octroyées par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et le soutien financier accordé par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) seront nettement orientés pour soutenir le dynamisme des créateurs et interprètes des domaines du théâtre, de la danse, de la musique, de la littérature, de l'édition, des métiers d'art, des arts visuels, des arts multidisciplinaires, du spectacle, du cinéma, de la production télévisuelle et du disque.

Par ailleurs, à défaut d'une législation adéquate en matière de droits d'auteur, des droits fondamentaux ne sont pas véritablement reconnus aux auteurs, créateurs, artistes-interprètes et autres ayants droit. La capacité d'action du Québec en ces matières est aujourd'hui fortement limitée puisqu'elle se heurte à la compétence exclusive du gouvernement fédéral. Il est cependant possible de soutenir la mise en place et l'action des sociétés de perception et de gestion des droits d'auteur. Dans le même sens, le gouvernement du Québec doit appuyer les revendications légitimes des milieux culturels qui exigent que les créateurs puissent bénéficier de l'utilisation de leurs œuvres. Ainsi, un gouvernement du Parti Québécois défendra l'instauration de droits voisins et de droits de suite.

D'autre part, le milieu culturel formule aussi une demande relative à l'instauration de mesures relatives à la copie privée, prenant la forme de redevances perçues lors de la vente de supports de reproduction et de la vente d'appareils permettant la reproduction d'œuvres audiovisuelles et sonores et prenant aussi la forme de l'imposition d'un droit de location sur toute œuvre faisant l'objet d'un droit d'auteur. Le Québec pourrait établir lui-même de tels mécanismes.

Un gouvernement du Parti Québécois, pour améliorer la situation financière des créateurs et artistes, entend:

- Réviser la fiscalité et considérer en priorité la possibilité d'étaler sur cinq ans les revenus annuels des artistes et créateurs;
- Orienter le soutien financier du Conseil des arts et des lettres et de la Société de développement des entreprises culturelles en fonction des besoins des créateurs et des interprètes;
- Instaurer des fonds d'aide régionaux qui, sous la responsabilité des conseils régionaux de la culture, supporteront la relève de même que la production et la diffusion d'oeuvres artistiques en région;
- Appuyer les revendications des milieux culturels en matière de droits d'auteur, notamment en ce qui concerne la révision du niveau de ces droits, leur perception et la reconnaissance des droits voisins et des droits de suite;
- Examiner la possibilité de percevoir une redevance sur la vente des supports de reproduction et sur la vente d'appareils de reproduction d'oeuvres audiovisuelles et sonores et de verser ces redevances aux sociétés de perception et de gestion des droits d'auteur.

Par ailleurs, l'ouverture des marchés et l'émergence de nouvelles technologies ont largement contribué à la diffusion de la vie artistique et culturelle du Québec sur la scène internationale.

Plus que jamais, l'enjeu de l'action internationale nous appelle tout autant à être nous-mêmes qu'à manifester la plus large ouverture pour l'enrichissement de notre identité. Une telle dynamique commande que les créateurs québécois puissent à la fois produire des œuvres originales, d'envergure et de qualité, et établir des relations avec l'étranger sur des bases de réciprocité, d'équilibre et de confiance mutuelle. Les échanges culturels avec des partenaires étrangers contribuent ainsi à renforcer le

dynamisme des créateurs québécois tout en leur donnant accès à des marchés plus vastes.

Pour le Parti Québécois, la culture ne doit pas être par ailleurs assujettie aux règles générales du commerce international. Bien que les différents traités commerciaux internationaux consacrent l'exclusion de la culture et des industries culturelles de leur champ d'application, il demeure qu'il existe de forts courants pour les soumettre aux règles régissant les échanges commerciaux de biens et de services. La vigilance s'impose.

**Un gouvernement du Parti Québécois, eu égard aux enjeux de la mondialisation, entend:**

- **Soutenir l'exportation des œuvres culturelles québécoises;**
- **Favoriser la libre circulation des œuvres d'expression française à l'intérieur de la francophonie;**
- **Promouvoir la création, à partir de la chaîne TV5, d'un service continu d'informations internationales en français;**
- **S'assurer que la culture et les industries culturelles continuent d'être exclues des traités internationaux sur le commerce afin qu'elles puissent bénéficier des mesures nécessaires pour se manifester et s'épanouir.**

L'émergence des nouvelles technologies de communication pose enfin des défis inédits et influence le contexte dans lequel peut s'exprimer la spécificité culturelle. Ainsi, l'introduction de l'autoroute de l'information ouvre de formidables perspectives technologiques, économiques, sociales et culturelles. De toute évidence, elle marquera les sociétés de la même façon que l'avait fait l'avènement de la radio et de la télévision.

Bien que le Québec, grâce au dynamisme de ses entreprises, dispose d'une technologie de pointe, il ne contrôle toutefois aucun des pouvoirs de

réglementation en matière d'autoroute électronique. Seule, la souveraineté permettrait au Québec d'agir comme unique arbitre des choix technologiques, de l'organisation sinon du maintien de la concurrence et, aussi, des considérations culturelles liées à ce nouveau véhicule. Pour l'instant, le gouvernement fédéral agit seul dans ce dossier capital pour le développement culturel et économique du Québec.

En ces matières, un gouvernement du Parti Québécois entend:

- Identifier, en fonction des intérêts du Québec, les stratégies et les moyens de tirer le meilleur parti de cette nouvelle révolution technologique.

### 5.3 Établir un nouveau pacte social avec les nations autochtones

Le Québec, à l'instar de tant d'autres pays du monde, ne constitue pas une société homogène. Il est, bien sûr, formé d'une majorité francophone mais, aussi, de onze nations autochtones, d'une importante minorité anglophone et de nombreux immigrants. Tous ensemble contribuent à la vitalité et à l'essor du Québec. Le 20 mars 1985, sur proposition du premier ministre du Québec René Lévesque, l'Assemblée nationale reconnaissait l'existence des nations abénaquise, algonquine, attikamek, crie, huronne, micmaque, mohawk, montagnaise, naskapie et inuit. Le 30 mai 1987, la nation malécite s'ajoutait à la liste.

Cette reconnaissance s'accompagnait d'un engagement à conclure, avec les nations qui le désiraient, des ententes leur assurant l'exercice du droit à l'autonomie gouvernementale dans le respect de l'intégrité du territoire du Québec, du droit à leur culture, leur langue et leurs traditions, du droit de posséder et de contrôler des terres, du droit de chasser, de pêcher, de piéger, de récolter et de participer à la gestion des ressources fauniques ainsi que du droit de participer au développement économique et d'en bénéficier.

Dans le même esprit, ces ententes visant à définir l'autonomie gouvernementale autochtone doivent également prévoir les moyens d'assurer que les nations autochtones puissent continuer de recevoir de l'État québécois des services de qualité, comparables à ceux que reçoit l'ensemble de la population. De même, et prioritairement, ces ententes doivent accroître l'autonomie et la responsabilisation financière des nations autochtones pour que la dépendance économique cesse d'être un obstacle à leur démarche d'autonomie politique. Finalement, le gouvernement du Québec doit assurer l'accès à l'apprentissage du français aux autochtones du Québec.

Cette démarche entreprise en 1985 a été à toutes fins utiles interrompue par le gouvernement libéral. Depuis neuf ans, ses relations avec les autochtones du Québec ont été essentiellement marquées par des tiraillements stériles et des affrontements parfois violents. À certains moments, les fondements mêmes de l'équilibre social, du droit et de la justice en ont été fortement ébranlés.

Par ailleurs, le Parti Québécois reconnaît la réalité et l'apport des autochtones qui ne vivent pas sur des terres autochtones. Il reconnaît l'Alliance autochtone du Québec comme porte-parole officiel de ces autochtones et entend la convier à toutes négociations les concernant.

Le Parti Québécois est déterminé à briser le cercle vicieux de la méfiance et de la non-confiance qui a trop longtemps marqué les relations entre l'État et les nations autochtones.

**En matière d'affaires autochtones, un gouvernement du Parti Québécois entend:**

- Conclure de nouveaux contrats de société entre l'État et les nations autochtones. Ces ententes pourront répondre à la spécificité de chaque nation. Elles définiront notamment leur droit de se donner des gouvernements responsables qui exerceront les compétences qui établiront leur autonomie;

- Associer les nations autochtones à la préparation de la souveraineté du Québec. Ainsi, notamment, les nations autochtones seront invitées à participer à la préparation d'un projet de constitution qui établira les dispositions permettant au Québec d'exercer sa souveraineté. Cette constitution provisoire devra ainsi définir les droits constitutionnels des nations autochtones, protéger leurs droits acquis et garantir que les dispositions qui les concernent spécifiquement ne pourront être modifiées sans leur consentement.

#### 5.4 Reconnaitre l'apport et les droits de la communauté anglophone

L'apport de la communauté anglophone à l'identité du Québec est important et précieux. Ce serait commettre une erreur que de considérer comme irréconciliables les aspirations des francophones du Québec, le respect des droits et la participation de la communauté anglophone.

La contribution des anglophones du Québec marque depuis longtemps notre développement économique, social et culturel. Ils ont offert au Québec nombre d'institutions de qualité et, souvent, de renommée internationale. La communauté anglophone est un acquis précieux pour le Québec. La constitution d'un Québec souverain devra reconnaître et garantir les droits de la communauté anglophone.

À l'égard de la communauté anglophone, un gouvernement du Parti Québécois entend:

- Préserver les droits de la communauté anglophone, notamment le droit de s'exprimer en anglais à l'Assemblée nationale et devant les tribunaux, le droit à un réseau d'enseignement en anglais à tous les niveaux et à sa gestion, et le droit d'accès en anglais à des services de santé et à des services sociaux par le maintien des dispositions législatives afférentes;

- Favoriser l'intensification des liens entre les francophones et les anglophones du Québec. Ainsi, outre l'instauration de mesures encourageant l'apprentissage du français, un conseil consultatif sera chargé de formuler des avis au gouvernement sur toute question relative au développement de la communauté anglophone à l'intérieur d'une société québécoise dont la langue officielle et d'usage est le français. Les membres de ce conseil seront nommés par le gouvernement sur recommandation des organismes les plus représentatifs de la communauté anglophone et de la majorité francophone.

### **5.5 Faciliter l'intégration des nouveaux Québécois**

Le Québec compte sur la participation pleine et entière de tous ses citoyens, indépendamment de leur origine, pour la construction d'une société empreinte de justice, francophone, pluraliste et démocratique.

L'immigration et l'intégration à la société québécoise constituent des facteurs d'enrichissement tant du point de vue économique que social et culturel. Le gouvernement du Parti Québécois fera de l'immigration et de cette intégration des citoyens québécois de toutes origines des éléments essentiels de son projet de société et de la réalisation de la souveraineté du Québec. L'action de l'État québécois sera basée sur les principes fondamentaux de la non-discrimination, de la participation, de l'intégration, du rapprochement et de l'accès à l'égalité.

Le Québec doit disposer d'une approche globale en matière d'immigration et d'intégration. Les enjeux sont tels que personne ne peut souhaiter l'adoption d'une approche déstructurée qui ne prendrait en compte qu'un seul aspect de la question.

En matière d'immigration, d'intégration et de relations ethnoculturelles, un gouvernement du Parti Québécois entend:

- Mettre en place une politique d'immigration qui tienne compte de la capacité d'accueil de la société québécoise ainsi que de ses besoins

sociodémographiques, linguistiques et économiques. Une telle politique doit pouvoir compter sur l'apport d'un débat public. Cette politique s'assurera, entre autres, d'intensifier l'information disponible à l'étranger sur les spécificités du Québec, notamment sur son histoire, sa culture et son caractère francophone. Elle cherchera à garantir une meilleure intégration à la société québécoise en favorisant, d'une part, la venue d'immigrants connaissant déjà le français et, d'autre part, la réunification des familles;

- Mettre en place une politique d'accueil assurant une intégration rapide des nouveaux Québécois par des mesures spécifiques destinées principalement à faciliter l'accès à l'emploi et à l'apprentissage de la langue française;
- Favoriser, par la politique d'accueil et d'intégration, l'établissement des immigrants et des personnes réfugiées dans toutes les régions du Québec;
- Remplacer le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration par le Conseil de l'immigration, de l'intégration et des relations ethnoculturelles. Son mandat et sa composition lui permettront d'assumer un rôle consultatif de plus grande envergure concernant l'intégration des nouveaux Québécois et des membres des groupes ethnoculturels déjà établis au Québec;
- Accentuer la lutte au racisme et à la discrimination.

## CONCLUSION

Le Parti Québécois propose aux Québécois de retrouver le goût de bouger, le désir de bâtir. Il propose un programme de gouvernement axé sur les forces du Québec, ses jeunes, ses entreprises et sur les régions qui le composent.

Ce programme de gouvernement se veut une réponse à l'immobilisme et à la morosité d'un Québec abandonné devant la récession économique et freiné par un gouvernement libéral à court d'idées et de projets, pour qui la résignation et l'attentisme ont été élevés au rang de vertus.

Le Parti Québécois propose de resolidariser le Québec dans la poursuite du plein-emploi et de l'égalité des chances. À court terme, en mettant au service des Québécois les pouvoirs limités et incomplets que lui laisse le fédéralisme canadien; à moyen terme, en leur proposant de décider démocratiquement de leur avenir politique et constitutionnel pour se doter enfin de tous les moyens de leurs ambitions et de faire du Québec un vrai pays.

Le Parti Québécois présente une équipe de candidates et de candidats expérimentés, représentant tous les milieux de la société québécoise, déterminés à offrir le meilleur d'eux-mêmes à la population, pour que nous puissions relever tous les défis qui s'offrent à nous et tirer parti de toutes les possibilités d'un monde nouveau.

Le Parti Québécois propose: l'autre façon de gouverner.